



Le Quotidien

Edition Nationale d'Information

D'ORAN

MOHAMED VI ÉVOQUE L'ALGÉRIE DANS SON DISCOURS

Quand le Makhzen veut se donner le beau rôle

Lire l'article de Abdelkrim Zerzouri page 3

CNAPESTE Le «flou» autour de la rentrée scolaire dénoncé

Lire l'article de M. Aziza page 2



CONSTANTINE Trois morts et cinq blessés dans une collision

P 4



SELON UNE RESPONSABLE DE LA DGF Les feux de forêts de cet été moins intenses

P 4

BECHAR-GARA DJEBILET Le projet de voie ferrée lancé en 2023

P 2

Cnapeste Le «flou» autour de la rentrée scolaire dénoncé



M. Aziza

Le conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) dénonce « le flou » qui entoure, selon ses membres, la rentrée scolaire 2022-2023. Les membres du Conseil national font état de certaines ambiguïtés entourant les décisions relatives à la rentrée scolaire, qui se caractérise, selon leurs propos, par des plans et des mécanismes d'improvisation en l'absence de décisions prises en concertation avec les partenaires sociaux et les professionnels du secteur. Contacté par nos soins, Messaoud Boudiba a affirmé que les professionnels du secteur sont dans le flou le plus total, notamment par rapport à la date de la rentrée scolaire 2022-2023. « Nous n'avons aucune information fiable et officielle sur la date de la rentrée scolaire, ni sur le maintien ou non du système d'enseignement par groupes », dit-il.

Le ministre de l'éducation nationale avait lancé en juin 2021 un sondage sur une plateforme numérique, précédant la rentrée scolaire 2022, sur le maintien ou non du système d'enseignement par groupes, adoptée par le ministre de l'éducation pour lutter contre la propagation de la pandémie de coronavirus. La majorité était pour le maintien, d'autres ont exigé la création de nouveaux postes budgétaires pour alléger le volume horaires pour certains enseignants.

Pour ce qui est de la rentrée scolaire, le ministre de l'Education na-

tionale algérienne, Abdelhakim Belabed, avait annoncé à la fin du mois de mai 2022, que la rentrée scolaire 2022/2023 est fixée le 20 septembre 2022, pour les trois cycles. La rentrée des enseignants est prévue le 11 septembre 2022. Est-ce que ces dates sont maintenues ? M. Boudiba précise que « rien n'est encore précis et clair par le fait que le maintien de ces dates et le maintien ou non du système d'enseignement par groupes n'est pas mentionné dans le dépliant cadre pour la rentrée scolaire 2022-2023 ». Le Cnapeste a, par ailleurs, réclamé à travers un communiqué rendu public, une copie du projet portant révision des statuts particuliers du secteur de l'éducation. En précisant que les syndicats du secteur et les professionnels de l'éducation devront ainsi prendre connaissance de la mouture parachutée par la commission technique chargée de la révision du statut particulier, afin de la débattre, avant de la soumettre au gouvernement.

Par ailleurs, le syndicat est revenu à la charge pour exiger l'amélioration du pouvoir d'achat, qui connaît une baisse sans précédent, soulignant la nécessité d'augmenter le salaire des enseignants. Le Cnapeste réclame, également, la révision urgente du régime indemnitaire avec la possibilité de l'élargir à d'autres catégories du personnel du secteur. Et de mettre l'accent sur la nécessité de s'occuper sérieusement des dossiers du logement, de la retraite, de la sécurité sociale, de la médecine du travail et des libertés syndicales.

Bechar-Gara Djebilet Le projet de voie ferrée lancé en 2023

La réalisation d'une voie ferrée, longue de 1.000 km, pour le transport du minerai de fer de Gara Djebilet (Tindouf) vers Bechar devrait être lancée "au cours du premier trimestre 2023", a annoncé samedi à Tindouf, le ministre de l'Energie et des mines, Mohamed Arkab. "Le cahier de charge de ce projet est en phase d'étude par un comité technique intersectoriel composé de plusieurs départements, à savoir, le ministère de l'Energie et des Mines, le ministère des Transports, ainsi que celui des travaux publics", a expliqué M. Arkab, soulignant que le projet "devrait être lancé au cours du premier trimestre 2023". Le ministre s'exprimait en marge d'une visite de travail et d'inspection effectuée dans la wilaya de Tindouf au cours de laquelle il a procédé au lancement de l'exploitation de la mine de fer de Gara Djebilet. La première phase (2022-2025) de l'exploitation de ce gisement connaîtra une production de 2 à 3 millions tonnes/an, a fait savoir M. Arkab, ajoutant que le minerai de fer sera acheminé par voie terrestre à Bechar où il sera transformé et valorisé par des opérateurs nationaux désirant investir dans ce

domaine, en attendant la réalisation de la voie ferrée Bechar-Gara Djebilet.

Une fois la voie ferrée réalisée, la seconde phase commencera, ce qui permettra d'optimiser l'exploitation de la mine en produisant de 40 à 50 millions tonnes/an, a poursuivi M. Arkab.

Le lancement des travaux d'exploitation de la mine de Gara Djebilet s'est déroulé en présence du wali de Tindouf, des autorités locales, de cadres du ministère et de plusieurs directeurs des entreprises relevant du secteur. Pour sa part, le wali de Tindouf, Mohamed Mokhbi, a souligné que le projet "structurant" de la mine de Gara Djebilet représente un choix "stratégique" pour la diversification des ressources financières hors hydrocarbures.

En plus du développement socio-économique de la wilaya et la création d'emploi, il contribuera, également, au développement de l'économie nationale à travers la production de la matière première, et ainsi, la réduction de la facture d'importation, a-t-il ajouté.

Outre le lancement de l'exploitation de la mine de Gara Djebilet, le ministre a procédé à l'inauguration et le lancement de plu-

sieurs projets d'électricité et de gaz dans la wilaya, notamment l'inauguration du transformateur principal 10/30 Kv sis dans le quartier "Selaka", ainsi que la mise en service du projet de raccordement au gaz de ville de la cité rurale 328 logements à "Karama". En plus de sa visite au chantier du nouveau siège de la direction de distribution d'électricité et de gaz, M. Arkab a également assisté à une présentation sur l'extension du réseau électrique de 30 à 60 Kv, ainsi que l'exploitation artisanale de l'or.

A cet effet, il a expliqué que le projet de l'extension du réseau électrique vers une capacité de 60 Kv permettra de "répondre à des utilisations industrielles de l'électricité et d'accompagner le lancement de l'activité d'industrie de transformation dans cette wilaya". Il a, dans ce sens, affirmé que la société chargée de la réalisation du réseau électrique de 60 kV a été désignée, alors que la Sonelgaz a commencé la réalisation de certains postes de transformation. S'agissant de l'exploitation artisanale de l'or, le ministre a souligné qu'elle sera lancée "dès que les entreprises seront désignées le mois prochain".

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Les préparatifs de la rentrée scolaire 2022/2023 vont bon train, selon les interventions

du ministre de l'Education nationale en relation avec cet important évènement, qui fait le gros de la rentrée sociale. On ne veut rien laisser au hasard, mais cela ne veut pas dire que tout marchera comme sur des roulettes, tellement ce secteur dépend de pas mal de leviers qui sont, parfois, hors de portée des prérogatives du ministère de tutelle. Pour éviter la débandade de l'année passée, le ministère de tutelle veille de très près à l'organisation de la vente du livre scolaire aux établissements éducatifs conformément à la circulaire du 21 juillet courant portant procédures relatives à l'organisation de l'opération de vente.

Le ministère de l'Education nationale a, dans ce sillage, insisté sur la dotation des écoles concernées en tablettes électroniques avant le 9 septembre. Ainsi que sur la cantine scolaire, œuvrant à porter le taux de couverture à 90% à la prochaine rentrée scolaire et à 100% fin 2022. En somme, le ministre a insisté auprès des responsables de son secteur à faire preuve « de fermeté, de discipline et de sens de responsabilité en vue de respecter l'engagement du ministère de réunir toutes les conditions favorables à la scolarisation des élèves ». Mais la rentrée n'est pas uniquement une affaire de réglage mécanique, qui consiste à bien huiler les rouages, et le tour est joué.

Il y a des problèmes qu'on risque de rencontrer lors de la prochaine rentrée, qu'on a l'habitude de gérer pour certains d'entre eux, comme la surcharge des classes et le déficit d'enseignants, à propos duquel les syndicalistes tiennent la sonnette d'alarme, déjà, en appelant les

autorités à ouvrir des postes budgétaires dans ce cadre. Il s'agit, comme on

peut le constater, de problèmes qui dépassent les prérogatives du ministère de tutelle. L'implication des pouvoirs publics est impérative pour trouver des solutions adéquates à ces préoccupations, et faire en sorte que la rentrée scolaire, et l'année scolaire, se passe dans les meilleures conditions. Et, un autre gros nuage se profile à l'horizon, menaçant de perturber gravement cet événement social, en l'occurrence la hausse exponentielle des prix des fournitures scolaires. De nombreux libraires nous ont fait part de leur désarroi face à l'augmentation ahurissante des prix des fournitures scolaires, contraignant nombre d'entre eux de ne pas s'approvisionner pour la circonstance. Pour l'exemple, le prix d'un cahier de 96 pages coûtera 100 dinars, soit trois fois son prix de vente lors de la dernière rentrée scolaire. Et, il en va de même pour les stylos, les crayons, les feutres, les règles, les classeurs et taille-crayons. Les nouveaux prix des fournitures scolaires risquent sérieusement de gâcher tous les efforts du ministère de tutelle pour garantir toute la sévérité à la prochaine rentrée scolaire. Si rien n'est fait pour baisser les prix des fournitures scolaires, de nombreux parents ne pourront pas assurer les achats nécessaires à la scolarisation de leurs progénitures. Que peut faire le gouvernement pour garantir une rentrée à petit prix ? Chercher les causes de la hausse et agir en conséquence pour en atténuer leurs effets. Quitte à autoriser exceptionnellement le recours à l'importation des fournitures scolaires, s'il s'avère que l'interdiction des importations soit effectivement à l'origine de cette flambée, selon les avis partagés des professionnels du secteur.

Mohamed VI évoque l'Algérie dans son discours

Quand le Makhzen veut se donner le beau rôle

Dans un climat social tendu, marqué par les manifestations des marocains contre la dégradation des conditions de leur vie quotidienne et le rapprochement de plus en plus poussé particulièrement sur le plan militaire du royaume avec Israël, le roi Mohamed VI a concentré son discours traditionnel prononcé à l'occasion de son accession au trône sur les relations avec l'Algérie.

A. Zerzouri

Ce n'est pas une nouveauté, puisque l'an passé, pour la même occasion, Mohamed VI avait consacré 40 % de son discours à l'Algérie, usant d'un ton apaisant et conciliant à l'égard de son voisin. "La main tendue" du souverain a été donc réitéré, le 30 juillet 2022, presque dans le même style employé en 2021. "Nous aspirons à œuvrer avec la présidence algérienne pour que le Maroc et l'Algérie puissent travailler, main dans la main, à l'établissement de relations normales entre deux peuples frères", a encore soutenu Mohamed VI dans un discours radiotélévisé à la nation, samedi 30 juillet. "Je souligne une fois de plus que les frontières qui séparent le peuple marocain et le peuple algérien frères ne seront jamais des barrières empêchant leur interaction et leur entente", a-t-il souligné, en exhortant les Marocains à "préserver l'esprit de fraternité, de solidarité et de bon voisinage à l'égard de nos frères algériens". Il s'est engagé dans le même sillage à "trouver une issue à la situation actuelle et à favoriser le rapprochement et la compréhension entre les deux peuples". Non sans évoquer ces parties qui ont fait de l'invective contre l'Algérie un sport national, et que Mohamed VI désigne comme des «individus irresponsables qui s'évertuent à semer la zizanie entre les deux peuples frères». Affirman dans ce sillage que «les allégations selon lesquelles les Marocains insulteraient l'Algérie et les Algériens», «sont totalement insensées et sincèrement consternantes». Pourtant, les premiers à offenser l'Algérie sont les plus hauts diplomates marocains eux-mêmes, qui ne manquent jamais l'occasion de verser leur venin contre l'Algérie à travers les tribunes de représentations diplomatiques internationales, notamment onusiennes. Et Mohamed VI lui-même qui ouvre les portes de son royaume aux israéliens, entretenant une coopération militaire très poussée avec l'Etat hébreu, dont les sentiments à l'égard de l'Algérie ne sont pas des plus amicaux. N'est pas dans le tort ce diplomate algérien

qui, au lendemain du discours de Mohamed VI en juillet 2021, avait avisé que le discours est destiné à la consommation extérieure, pour montrer à l'opinion internationale que le Maroc est gentil et que le méchant c'est la partie algérienne, qui ne veut pas prendre cette «main tendue» du roi du Maroc, alors que dans les faits réels, tout est actionné pour nuire aux intérêts de l'Algérie. On peut, ainsi, s'interroger sur l'évolution de la situation dans les relations entre les deux pays durant cet espace d'une année, le temps écoulé entre la première et la seconde «main tendue». Mohamed VI a-t-il réellement fait le moindre pas dans le sens de l'apaisement des relations avec l'Algérie? On aura beau chercher, on ne trouvera rien d'apaisant. Par contre, sur le plan des hostilités, rien n'a cessé. Preuve en est le développement accru et rapide des relations avec l'Etat hébreu, notamment sur le plan de la coopération militaire, ainsi que les provocations qui visent l'Algérie, qui n'ont marqué aucun répit tout au long de cet intervalle de temps, notamment de la part du représentant du Maroc à l'ONU, qui pousse à chaque fois le représentant algérien à le recadrer. Des paroles, Mohamed VI serait encouragé dans le réel de passer aux actes pour traduire le fond de pensée de son discours.

Pour rappel, bien qu'on présente le dossier du Sahara occidental comme principal contentieux entre les deux pays voisins, l'Algérie a rompu ses relations diplomatiques en août 2021 dans le sillage de «la dérive» du royaume à l'encontre de l'Algérie, consistant en la distribution aux membres d'une conférence des pays non-alignés par le représentant du Maroc à l'ONU, en juillet 2021, d'un document exprimant un soutien marocain à l'autodétermination du «peuple kabyle». Immédiatement après cette attaque contre l'unité du peuple algérien, l'ambassadeur algérien a été rappelé pour «consultations», en attendant des clarifications à ce sujet de la part du Maroc. Mohamed VI n'a jamais donné suite à cette attente, scellant de fait la rupture des relations diplomatiques.

Tebboune reçoit le ministre mauritanien des Affaires étrangères



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, dimanche à Alger, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens à l'étranger de la République islamique maurita-

nienne, M. Mohamed Salem Ould Merzouk. L'audience s'est déroulée au siège de la Présidence de la République en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ram-

tane Lamamra, et du Conseiller auprès du président de la République chargé des Affaires juridiques et judiciaires, directeur de Cabinet à la Présidence de la République par intérim, M. Boualem Boualem.

Raïna Raïkoum
Kamal Guerroua

Nos casse-têtes linguistiques ne sont pas nouveaux !

saharienne où l'oralité fut un fondement essentiel de civilisation. Toutefois, quand on voit les fresques écritées en Tifinagh au grand Sahara, on se rend bien à l'évidence que ce constat pèche par défaut. Il y eut bien civilisation, une civilisation berbère probablement très

prospère, mais oubliée, abandonnée et surtout dénigrée par les siens, à la faveur des invasions successives subies depuis des millénaires. Une chose étant sûre : si la langue berbère (Tamazight) a pérennisé au fil du temps et jusqu'à nos jours, c'était surtout grâce à la femme, gardienne de la culture et de la langue ancestrale. L'élite, les officiels, les historiens et la masse des chercheurs locaux ont été frappés d'un vrai complexe d'infériorité vis-à-vis de la culture des autres, perçue comme source du savoir, de la connaissance et de la civilisation. Un cas symptomatique dénotant d'une honte-haine de soi, qui s'est transformée au cours des siècles en «taba'iya» (syndrome maladif des autres selon le concept d'Ibn Khaldun), jusqu'à menace d'extinction civilisationnelle définitive de la langue-mère. Notre oscillation paradoxale et assez pathétique entre Occident (langue française actuellement qu'on veut remplacer par l'anglais/ latine à l'époque prise surtout comme langue officielle et littéraire) et Orient (la langue arabe classique importée d'un Orient perçu comme mythique et si différente du parler algérien local/le punique à l'époque, prise à la fois comme langue commerciale et diplomatique), ne résulte-t-elle pas de ce problème-là? Toute la question est là, décidément !

Importation DU nouveau pour la revente en l'état

El-Houari Dilmi

Le gouvernement vient de desserrer l'étau autour des importations de biens et services, bloquées depuis plusieurs mois pour préserver les devises fortes du pays.

En effet, après un réexamen des

besoins du marché national, décision a été prise de lever l'interdiction d'importation de certains biens et services après consultation des opérateurs économiques et les différents acteurs du commerce extérieur.

Il s'agit de produits classés sous la

Coronavirus : 80 nouveaux cas et aucun décès enregistré

Quatre-vingt (80) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19) et 64 guérisons ont été enregistrés, alors qu'aucun décès n'a été déploré ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué dimanche le ministère de la Santé dans un communiqué.

Le total des cas confirmés s'établit ainsi à 267.454, celui des décès demeure inchangé (6876 cas), alors que le nombre total des patients guéris passe à 179.464 cas.

Par ailleurs, quatre (4) patients sont actuellement en soins intensifs, préci-

position tarifaire «autres», c'est-à-dire les produits à la classification inconnue interdits d'importation depuis le mois d'octobre dernier, comme certains intrants industriels et meubles, désormais autorisés à l'importation pour couvrir les besoins du marché national.

se la même source, relevant que 20 wilayas n'ont recensé aucun nouveau cas. Le ministère de la Santé rappelle, par la même occasion, la nécessité de maintenir la vigilance, en respectant les règles d'hygiène, la distanciation physique et le port du masque.

Selon une responsable de la DGF Les feux de forêts de cet été moins intenses



La Directrice de la protection de la faune et de la flore à la Direction générale des forêts (DGF), Ilham Kabouya a affirmé que les feux de forêt de cet été sont moins intenses par rapport à 2021 et le bilan des feux de forêt de cette année "est moins grave" par rapport à l'année dernière, et ce, grâce aux mesures exceptionnelles prises.

Dans une déclaration à l'APS, Mme Kabouya a indiqué que "la situation que connaissent les wilayas touchées par les feux de forêt qui se sont déclenchés récemment est maîtrisée et gérable", ajoutant que comparativement à l'année dernière, l'on peut dire que le bilan des feux de forêt "est beaucoup moins grave".

Certaines wilayas, à l'instar de Béjaïa, Sétif et Jijel, ont connu ces dernières semaines, des départs de feux dans leurs forêts, mais l'état d'alerte maximale annoncé et les mesures exceptionnelles décidées, ont permis de contenir la situation.

S'agissant des surfaces endommagées et du nombre de foyers d'incendie, la wilaya de Béjaïa vient en tête suivie de Sétif et Jijel.

Cette saison estivale a connu une hausse inhabituelle des températures à des seuils élevés, ayant touché la plupart des pays de la Méditerranée, ce qui a entraîné le déclenchement de feux denses et leur propagation à un rythme effréné dans certains pays de la région.

Pour faire face à cette situation, le ministère de l'Agriculture et du Développement durable avait annoncé "l'état d'alerte maximale et la mobilisation de tous ses personnels relevant des corps de la direction des forêts, et ce, dans le cadre de l'activation permanente et continue du plan national de prévention et de lutte contre les feux de forêt".

Les congés annuels des cadres de la DGF et des directions concernées par la lutte contre les incendies ont, ainsi, été reportés, afin qu'ils soient prêts à intervenir en cas d'urgence.

De plus, la campagne de lutte contre les feux de forêt a été avancée cette année de juin à mai avec la mise en application d'une nouvelle stratégie reposant sur le principe d'amélioration du dispositif opérationnel pour renforcer la capacité d'intervention, les incendies et protéger les personnes et les biens.

La stratégie prévoit également d'impliquer les citoyens dans les actions d'alerte précoce, d'intervention au niveau des départs de feux et de mobilisation des comités de quartiers proches des forêts.

Selon la même responsable, la plupart des feux de forêt qui se sont déclarés cette année ont été signalés par les citoyens en "temps réel" après la mise à leur disposition du numéro vert 10 70.

Les décharges publiques sont devenues l'une des principales causes d'incendies, comme ce fut le cas dans la wilaya de Sétif, à cause des résidus ménagers et matériaux hautement inflammables qu'elles contiennent, d'où l'importance de sortir les déchets ménagers le soir pour éviter leur exposition à des températures élevées pouvant provoquer des feux, notamment dans les zones résidentielles adjacentes aux massifs forestiers, a soutenu Mme Kabouya.

La responsable a également alerté sur les risques d'utilisation des appareils de barbecue dont une simple étincelle peut provoquer un feu, surtout s'il y a du vent, soulignant que pour parer à un tel risque, la Direction générale des forêts a donné des instructions aux wilayas pour le renforcement du contrôle de l'utilisation de ces appareils dans les espaces forestiers.

Des barrages fixes des agents forestiers ont aussi été installés pour surveiller les forêts, sensibiliser les visiteurs et leur prodiguer des conseils sur les comportements à bannir en forêt et, éventuellement, les empêcher d'accéder à certaines zones forestières ou d'utiliser certains matériaux, a fait savoir Mme Kabouya.

De plus, la Direction générale des forêts, en coordination avec l'Institut national de vulgarisation agricole (INVA), a organisé une campagne de sensibilisation sous le slogan "Ne la laissez pas brûler" sur les risques de feux de forêt et les gestes à adopter pour préserver les forêts.

La Direction générale des forêts a, par ailleurs, mis en place un dispositif opérationnel de mobilisation générale et d'alerte maximale pour lutter contre les feux de forêt prévoyant 3.261 points d'eau, 513 brigades mobiles avec un effectif de 1.017 éléments, 401 postes de vigie avec un effectif de 960 agents, 1.019 chantiers d'intervention avec un effectif global de 9.481 ouvriers, 63 camions ravitailleurs et 240 camions-citernes feux de forêts légers (CCFL).

Le secteur a également mobilisé, pour cette année, 15 camions-citernes de 3.000 litres, 80 camions anti-incendie légers et plus de 3.000 pompes dorsales.

Les feux de forêt enregistrés en 2021 ont détruit plus de 100.000 hectares et fait 84 morts.

Algérie-Cameroun

La coopération militaire au menu

Le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a reçu, dimanche au siège de l'Etat-Major de l'ANP, le ministre délégué à la présidence de la République du Cameroun, chargé de la Défense, Josef Beti Assomo, qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Monsieur le Général d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire, a reçu, la matinée de ce dimanche 31 juillet 2022, au siège de l'Etat-Major de l'ANP, Monsieur Josef Beti Assomo, ministre délégué à la présidence de la République du Cameroun, chargé de la Défense, qui effectue une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation militaire", souligne la même source.

"Votre visite aujourd'hui à notre pays constitue, sans nul doute, le prélude à une coopération militaire profitable à nos deux

sommes tous animés d'une réelle volonté à œuvrer pour asseoir et développer une coopération pérenne, fondée sur la confiance, la prise en considération des intérêts mutuels et le renforcement de la concertation entre nos deux institutions", a souligné M. Chanegriha.

"En cette occasion, il me satisfait de vous annoncer notre entière disponibilité pour nous concerter sur les aspects sécuritaires et sur l'échange d'expertise dans le domaine du renforcement des capacités militaires", a-t-il poursuivi.

Le Général d'Armée a indiqué, en outre, que "cette coopération entre les Armées des deux pays, gagnerait aussi à être inscrite dans un protocole de coopération militaire, à entériner entre nos deux parties, dont la visite d'aujourd'hui, permettra d'en jalonner les perspectives et aboutira à la signature d'un Accord en la matière entre nos deux Armées".

Cette visite "constituera aussi, la preuve de notre détermination à concrétiser la volonté politique des Chefs d'Etats de nos deux pays afin de travailler ensemble pour jeter les assises d'une coopération diversifiée, basée sur l'échange franc et la concertation mutuelle pour aborder les questions d'intérêt commun", précise la même source.

La cérémonie a été entamée par "le salut au drapeau national puis un salut militaire au Chef de la délégation hôte

adressé par les formations des différentes forces de l'ANP", ajoute le communiqué.

Ont pris part à cette cérémonie "Messieurs les Commandants de Forces et de la Gendarmerie nationale, les Chefs de départements et les Directeurs centraux du ministère de la Défense nationale et de l'Etat-Major de l'ANP, ainsi que les membres de la délégation

Il s'agit d'une visite qui "réflète la dynamique que nous tenons à insuffler à nos relations bilatérales", a relevé le chef d'Etat-Major de l'ANP, qui a mis l'accent sur la "nécessité d'inscrire la coopération entre les deux armées dans un protocole de coopération militaire à entériner entre les deux parties".

"Je suis convaincu que nous

Constantine

Trois morts et cinq blessés dans une collision

Trois (3) personnes sont décédées et cinq(5) autres ont été blessées, dans un accident de la circulation, survenu la nuit de samedi à dimanche à El M'riddj, dans la commune d'El Khroub (Sud-Ouest de Constantine), a-t-on appris auprès de la direction de la Protection civile (DPC). Il s'agit de deux (2) véhicules légers qui ont dérapé puis entrés en collision avec un camion transportant du sable, sur l'autoroute Est-Ouest, plus exactement dans son segment relevant de cette zone suburbaine, a précisé la cellule de l'information et de la communica-

cation de ce corps constitué. L'accident jugé «grave», a provoqué la mort sur le coup de trois (3) personnes âgées entre 2 et 60 ans. Le même accident, a causé également des blessures de divers degrés à cinq (5) autres personnes âgées entre 4 et 52 ans,

a encore ajouté la même source.

L'ensemble des victimes blessées a été acheminé par les éléments

de chacune des unités secondaires des communes de Constantine et d'El Khroub.

Une enquête a été ensuite diligentée par les services de sécurité territorialement compétents, afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame.

Alger

Un fast-food fermé pour vente d'aliments impropre à la consommation

Les éléments de la Sûreté de la circonscription administrative de Zéralda ont procédé à la fermeture d'un fast-food qui vendait des aliments avariés et impropre à la consommation, et ce, dans le cadre des opérations de contrôle effectuées à travers plusieurs commerces, notamment de restauration rapide, pendant la saison estivale, a indiqué dimanche un communiqué de la Sûreté nationale.

Dans le cadre de la protection des consommateurs, les services de la Sûreté de wilaya d'Alger ont programmé des visites quoti-

diennes sur le terrain pour contrôler les commerces, notamment de restauration rapide, lesquelles ont permis de traiter une affaire de "vente d'aliments avariés et impropre à la consommation (burger) dans un fast-food dans le secteur de compétence de la 6e Sûreté urbaine de Sidi Fredj relevant de la Sûreté de la circonscription administrative de Zéralda", a précisé le communiqué.

Conformément aux procédures légales, les policiers ont procédé à la fermeture du commerce et prélevé des échantillons des aliments avariés qu'ils ont mis à la disposition de la police scientifique aux fins d'analyse.

Après la polémique sur l'éloignement des étrangers en France

Quelques précisions sur un débat riche en raccourcis : à propos des « OQTF »

Par Fayçal Megherbi
et Bernard Schmid*

Les étrangers, le droit des étrangers, «les délinquants étrangers»... sont encore venus alimenter le débat politique français au cœur de l'été, qui n'attendait qu'à s'enflammer... alors même que les incendies de forêt marquaient déjà l'actualité française et européenne, en lien avec le changement climatique. Rien de mieux pour détourner des sujets sérieux (tels que l'édit changement climatique) l'attention du public, et pour rendre très émotionnel le débat, que d'agiter le spectre des «délinquants étrangers». La dernière mouture de ce débat a abord été nourrie, en cette fin de juillet 2022, par des incidents - liés à des infractions pénales dont un vol à l'arrachée - dans le quartier de La Guillotière à Lyon.

Si les incidents en tant que tels semblent mériter une réponse pénale, leur utilisation pour un débat beaucoup plus généralisé sur la législation en matière d'immigration semble bien abusive. L'actualité en question a d'ailleurs été abondamment commentée par des représentants de l'extrême droite française. Rien qu'en quelques heures, la chaîne d'informations en continu BFM TV a mobilisé, entre le soir du 26 juillet et la fin de la matinée du lendemain 27 juillet, pas moins de cinq députés du Rassemblement national (RN) de Marine Le Pen pour intervenir tout à tour sur le sujet : Laure Lavalette, puis Philippe Ballard, puis Sébastien Chenu, ensuite Isabelle Diaz, enfin Antoine Villedieu. Tous et toutes affiliés au parti de Marine Le Pen. Il aurait été possible d'imaginer un débat plus sobre, moins idéologique et moins marqué... Chacun(e) y voit de son couplet, dans ce débat assez inflammable... et souvent de son erreur. Il devient difficile de compter les contresens juridiques, alors que les Obligations de quitter le territoire français (OQTF) semblent être devenues, depuis quelques jours, un objet central du débat français. Les erreurs matérielles ne sont d'ailleurs pas dans un seul camp. Ainsi, le même soir du 25 juillet, Eric Piolle (maire écologiste de Grenoble, opposé à un durcissement généralisé du traitement des étrangers en France) et Geoffrey Lejeune, rédacteur du magazine d'extrême droite Valeurs actuelles (qui y est au contraire très favorable) ont commis des erreurs semblables, sur les écrans de télévision. Le premier, Piolle, était venu expliquer que le ministre de l'Intérieur ne devrait pas se prononcer en matière d'OQTF au nom de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la Justice qui les prononcerait. Le second, Lejeune, expliquait que les OQTF étaient prononcées «au nom du peuple français par le Tribunal administratif» et devaient donc, à ce titre, être respectées.

Les deux avaient tout simplement tort, en ce qui concerne la compréhension matérielle du droit. Les fameuses OQTF constituent un acte administratif, prononcé par une préfecture (qui dépend hiérarchiquement du ministère de l'Intérieur), sous le contrôle du Tribunal administratif qui peut l'annuler s'il considère que l'administration a méconnu la Loi. Il est vrai qu'à côté de cette catégorie très majoritaire de «mesures d'éloignement», il existe aussi des interdictions (judiciaires) du territoire français, prononcées par les juges en matière pénale au titre de peine complémentaire. Mais elles concernent bien moins de dix pour cent des cas des éloignements effectués en 2021, selon les chiffres de la Cimade. Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, quant à lui, a désormais promis de préparer une nouvelle Loi en la matière - encore une ! -, censée être présentée dès septembre prochain.

La future nouvelle Loi devrait surtout allonger le délai pendant lequel une OQTF expose la personne concernée à un risque caractérisé d'être renvoyée (ou «éloignée» dans le langage légal et administratif) du territoire français. Ce délai est actuellement de douze mois en application des articles L.731-1 et L.741-

1 du CESEDA ou Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Monsieur Darmanin propose de l'allonger, évoquant la possibilité d'un maximum de 24 mois pour être encore compatible avec le droit de l'Union européenne en la matière. Cette durée de douze mois suscite souvent des incompréhensions, et mérite donc d'être clarifiée.

DÉLAI DE 12 OU 24 MOIS : QUELLE SIGNIFICATION ?

Une première question concerne la situation de l'OQTF elle-même, passé ce délai actuellement de douze mois. Les rumeurs ou informations erronées prétendent que l'OQTF, ou «mesure d'éloignement» en langage légal, disparaîtrait au bout de ce délai. Cela est faux : ce qui disparaît, c'est la possibilité d'enfermer la personne concernée pour exécuter de force - vu que la personne n'est pas d'accord pour partir - la décision, vu que l'article L.731-1 du CESEDA concerne l'assignation de résidence et que l'article L.741-1 traite du placement en Centre de rétention administrative (CRA). Cela a pour conséquence que, passé le délai en question, la personne intéressée pourra présenter une nouvelle demande de délivrance de titre de séjour en préfecture, sans courir le risque d'une interpellation pour être conduite vers un Centre de rétention puis placée dans un avion. Précisons que, lors de la présentation de sa demande, l'agent de la préfecture verra à l'écran qu'une OQTF existe toujours à l'encontre de la personne. Si la nouvelle demande de titre de séjour de celle-ci reçoit une réponse positive, la décision favorable de l'administration abroge, efface la mesure précédente, donc l'OQTF disparaît alors. Mais si la nouvelle demande se solde elle aussi par un refus du droit au séjour, une nouvelle OQTF - que l'administration peut alors prononcer - pourra être aggravée parce qu'elle pourra être accompagnée d'une IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) dont nous traiterons plus loin. Il faudra donc faire très attention au contenu d'une nouvelle demande, et ne la présenter que si elle a des chances de recevoir une réponse favorable.

Une deuxième question est soulevée en pratique: au cas où la personne concernée saisit le Tribunal administratif, les douze mois (pendant lesquels il sera fortement déconseillé de se rendre en préfecture) doivent-ils se décompter à partir de la notification de l'OQTF? Ou alors à partir de celle de la décision du Tribunal administratif si celui confirme celle de la préfecture, vu que la mise en œuvre de l'OQTF est suspendue, donc gelé dans l'attente que le TA se prononce ?

La première réponse est la bonne, même si certaines préfectures ont une autre approche en pratique, refusant de recevoir et traiter une nouvelle demande de titre de séjour avant la fin de douze mois à compter de la décision du TA (qui intervient en règle générale plusieurs mois après la date de l'OQTF elle-même). Cette pratique nous semble abusive. Deux arguments plaident en faveur de l'idée que les douze mois sont à compter à partir de la date de notification de l'OQTF :

-(1.) L'article L.731-1 du code précité, du CESEDA, comporte bien une formulation qui évoque une OQTF «prise moins d'un an auparavant pour justifier l'assignation à résidence (ou l'enfermement, puisque l'article L.741-1 sur la rétention renvoie explicitement aux conditions posées à cet article L.731-1).

Ainsi, en suivant le texte, la possibilité d'interroger et d'enfermer une personne n'est donc même pas enfermée dans un délai de douze mois après la notification (réception) de la décision, mais plutôt dans un délai de douze mois à compter de la signature de celle-ci en préfecture. Ce qui est plus strict encore.

-(2.) Interviewé pendant une demi-heure sur ces questions, ce 26 juillet 2022 sur BFM TV, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, justifie l'allongement prévu du délai (p.ex. de 12 à 24 mois) justement par la durée des procédures suivant les recours. Il a utilisé la formulation indiquant qu'il fallait «laisser prospérer

les recours», même si le sens profond consistait, au contraire, à dire qu'il fallait avoir encore suffisamment de temps à éloigner la personne du territoire français, même si elle exerce des recours... Le ministre de l'Intérieur reconnaît par là que, contrairement à ce que considèrent en pratique certaines préfectures, la saisine du Tribunal administratif et l'attente de sa décision n'auront pas pour effet de rallonger ou de reporter le délai... Précisons que seule la procédure devant la première juridiction, le Tribunal administratif, a pour effet de suspendre l'application de l'OQTF, donc de protéger la personne intéressée contre l'exécution de l'éloignement. Si la personne a perdu devant la TA et a fait appel (devant la Cour administrative d'appel, CAA), cette procédure d'appel n'aura plus pour effet de la protéger. En effet, depuis la «Loi Sarkozy II» du 24 juillet 2006, l'appel n'a plus d'effet suspensif en matière d'éloignement...

IRTF: QUELLES CONSÉQUENCES ?

Depuis quelques années, un certain nombre d'OQTF viennent accompagnées d'une autre décision, appelée l'IRTF (interdiction de retour sur le territoire français), sur le fondement des articles L.612-6 et suivants du CESEDA. Celle-ci peut être d'une durée d'un an, deux ans ou trois ans. Le principal problème étant qu'ici, on ne décomptera pas cette durée à partir de la signature ou de la notification de la décision à la personne... mais seulement à compter de la date où celle-ci a effectivement quitté le territoire français. L'IRTF aura, ainsi comprise, surtout pour effet d'interdire pendant une certaine durée la délivrance d'un visa pour la France (ou pour l'espace Schengen, d'ailleurs) à la personne, après son départ du territoire français. Au cas où la personne n'est pas partie, le délai n'a ainsi pas commencé à courir, ce qui aura pour effet de bloquer une future demande de régularisation....

Cela signifierait donc que, si une IRTF vous a été adressée, vous pourrez être mis(s) en Centre de rétention à tout moment, pendant une durée quasiment illimitée, y compris largement au-delà d'un an ? Pas si vite... en fait, non ! La Cour de cassation française est en effet venue s'en mêler. Une décision de la première chambre civile de la Cour de cassation en date du 17 novembre 2021 (affaire n° 20-17.139) est venue s'opposer à une telle perspective.

LA COUR DE CASSATION VIENT LIMITER L'IMPACT DE L'IRTF...

Dans cette décision, la Cour de cassation considère que l'existence d'une IRTF - adoptée par l'autorité préfectorale pour accompagner une OQTF - ne pourra pas justifier la mise en rétention, au-delà d'un an, alors que l'OQTF n'a pas été exécutée puisque l'intéressé(e) n'a pas quitté le territoire français. A travers sa décision du 17 novembre 2021, la Cour de cassation considère tout simplement que l'IRTF n'existe pas pour ça, mais qu'elle ne concerne que la perspective d'un retour, conformément à son nom, au cas où la personne intéressée par la mesure était effectivement partie du territoire français. Au cas contraire, la mesure n'a aucun sens, juge la Cour de cassation. Elle a suivi en cela l'argumentation du requérant, un ressortissant serbe, qui avait argumenté qu'il n'avait jamais exécuté cette obligation de quitter le territoire français, ce qui exclut nécessairement toute méconnaissance d'une interdiction de retour. Ceci signifierait donc que, à partir du moment où vous avez reçu une OQTF accompagnée d'une IRTF, mais que vous n'êtes pas parti(e), passé les fameux douze mois, la préfecture devra reprendre votre dossier et l'examiner à nouveau, si vous lui demandez une régularisation ?

...MAIS ATTENTION À LA «DUALITÉ DE JURIDICTIONS» !

Non... pas si vite, non plus. La décision ci-dessus n'émane pas d'une

juridiction administrative, mais bien de la Cour de cassation, donc d'une juridiction judiciaire (civile). Bon, ça vous semble compliqué ? Oui, c'est le cas.

Toujours est-il qu'il faut savoir que deux types de juges interviennent dans les litiges qui concernent les OQTF et la mise en rétention : le tribunal administratif d'un côté, un(e) JLD ou «Juge des libertés et de la détention de l'autre côté». Or, les juges administratifs sont chapeautés, en haut de la pyramide, par le Conseil d'Etat (qui est la plus haute juridiction administrative) et non par la Cour de cassation. Cette dernière chapeaute, à son tour, toutes les juridictions en matière civile, sociale, commerciale et pénale qu'on regroupe ensemble sous la dénomination de «juridictions judiciaires», à l'exclusion des juridictions administratives qui contrôlent la légalité des actes de l'Etat. Or, les JLD sont des juges judiciaires, rattachés au Tribunal judiciaire (ex-Tribunal de grande instance), et sont considérés comme des juges en matière civile. Leur hiérarchie est chapeautée par la Cour de cassation.

En matière de (refus du) droit au séjour, les deux juridictions interviennent toutes les deux - à partir du moment où il y a notification d'une OQTF puis placement en rétention -, mais pas dans les mêmes objectifs. Leur rôle est différent. Cette «dualité» des rôles date de la réforme du droit des étrangers élaborée par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy à travers la Loi du 24 juillet 2006 («Loi Sarkozy II»), entrée en vigueur en 2007. Depuis cette période, le Tribunal administratif intervient pour valider ou invalider l'OQTF, donc pour vérifier s'il est légal ou illégal de refuser à la personne l'admission au séjour. L'enfermement en Centre de rétention, lui, relève du contrôle par les JLD en tant que juges des libertés individuelles.

Dans ce contexte, il est parfaitement possible qu'une personne se voie délivrer une OQTF (et que celle-ci soit délivrée par le Tribunal administratif), mais que le JLD déclare illégal l'enfermement en rétention. Ceci soit en raison de l'état de santé de la personne, soit en raison de la situation de famille et notamment à cause de la présence d'enfants mineurs auprès d'elle, soit enfin à cause de «garanties de représentations solides telles que la présence d'un emploi fixe, d'un logement stable et parce que le passeport de l'intéressé se trouve entre les mains de l'administration française. Dans ce dernier cas, la situation ne donnera pas droit à un titre de séjour pour l'intéressé (si le Tribunal administratif a validé l'OQTF), mais il ou elle ne pourra pas être enfermé(e) en rétention non plus : la décision du JLD conduira alors à ce que la personne doive attendre la mise en œuvre son éloignement à son adresse habituelle. Souvent, la personne sera assignée à résidence, ce qui aura comme conséquence qu'elle devra venir «pointer» dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, pour confirmer régulièrement le maintien de sa présence, au moins pendant une certaine durée. Or, puisque la Cour de cassation a jugé que la personne ne pourra pas ou plus être enfermée en rétention à partir du moment où elle a

(1.) une OQTF ancienne de plus de douze mois et (2.) une IRTF qui accompagnait cette OQTF notifiée il y a plus d'un an, cela ne signifie donc pas que l'administration devra lui délivrer un titre de séjour. Effectivement, la juridiction administrative ne s'est pas prononcée en ce sens, puisque cette décision précitée émane de la Cour de cassation... donc, de la «patronne» des JLD ! Le Conseil d'Etat, juge supérieur en tête des tribunaux administratifs, n'a jusqu'ici pas adopté une décision comparable.

QUE FAIRE ALORS ?

Dans un premier temps, cela aura comme conséquence que la personne (titulaire d'une OQTF et d'une IRTF, les deux datant de plus de douze mois) n'est - pour le moment - aux yeux de l'administration «ni régularisable, ni

éloignable de force». Alors, que faut-il faire ?

A priori, il semble alors nécessaire d'adresser une demande écrite à l'administration (à la préfecture compétente) pour demander la possibilité d'introduire une nouvelle demande de régularisation, passé le fameux délai de douze mois. Cela nous semble surtout intéressant s'il existe un motif de régularisation qui est appuyé sur un droit fondamental, donc la préfecture sera obligée de tenir compte :

- la présence d'une maladie très grave ne pouvant pas être soignée dans le pays d'origine, puisque le refus durable de traiter risquerait de violer l'article 3 de la CEDH (Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales), qui interdit les traitements inhumains ou cruels;

- la présence d'un lien de famille intense et stable dont la préfecture devra tenir compte pour respecter l'article 8 de la CEDH garantissant notamment l'unité des familles, telles que p.ex. la présence d'un enfant de nationalité française ou encore ayant la qualité de réfugié - qui n'aura donc aucune vocation à quitter le territoire français pour vivre avec la personne intéressée dans son pays d'origine -, ou p.ex. le mariage avec un conjoint français ou une personne ayant le statut de réfugié.

En revanche, à partir du moment où la régularisation de la situation administrative de la personne intéressée relève d'une faculté pour l'administration mais non pas d'une obligation qui s'impose fermement à elle, les chances d'aboutir d'une telle démarche nous semblent moindres.

Or, la régularisation par le travail, dont les conditions précises ne sont pas prévues par une Loi (s'imposant à l'administration) mais par une circulaire dont le statut est inférieur à celui de la Loi, ne constitue pas une obligation ferme pour l'administration.

Nous conseillons donc la prudence en la matière. Par ailleurs, la circulaire qui concerne la régularisation par le travail, celle du ministère de l'Intérieur du 28 novembre 2012, prévoit en son dernier chapitre qu'elle ne concerne qu'**«exceptionnellement»** les ressortissants algériens, dont le statut est d'abord régi par une convention bilatérale en date du 27 décembre 1968, renégociée la dernière fois en juillet 2001.

A part du moment où - pour une personne à laquelle une OQTF avec IRTF avait été notifiée antérieurement, il y a plus de douze mois - la préfecture a répondu favorablement à une demande écrite pour un rendez-vous, telle nous l'avons conseillée, il ne faudra pas hésiter à se rendre.

Effectivement, la Cour de cassation française a interdit, par une décision de la première chambre civile du 06 février 2007 (affaire n° 05-10.880), les «convocations piège» qui avaient cours antérieurement. Un organe de l'Etat, n'ayant pas le droit d'être «déloyal» dans ses rapports avec les personnes administrées, ne pourra en effet pas leur faire miroiter un rendez-vous dont l'objet serait une demande de régularisation... pour ensuite leur passer les menottes à cette occasion et les envoyer en Centre de rétention.

Un tel acte serait considéré comme déloyal, illégal et devra être annulé par le JLD qui ne pourra pas valider le maintien en rétention.

En revanche, si l'administration répond défavorablement (soit-il par le silence conservé pendant une certaine durée) à une demande de rendez-vous dans les conditions ci-dessus évoquées, un tel refus relève du contrôle des tribunaux administratifs.

Toutefois, saisir le juge administratif nous semble avoir un intérêt, dans ces conditions, surtout si la demande de régularisation (après OQTF et IRTF) est appuyée sur un argument juridique fort, soit un droit fondamental.

*Avocats au barreau de Paris

L'absentéisme dans les amphithéâtres des sciences de la santé, c'est aussi une question de pédagogie

La pratique de l'enseignement constitue la mission première de toute faculté des sciences de la santé et la qualité des enseignements dispensés doit être, plus que jamais, au cœur des préoccupations des enseignants hospitalo-universitaires (HU), des doyens des facultés de Médecine, des conseils pédagogiques nationaux et des autorités facultaires.

Par Lardjane Dahmane*
& Boudiaf Rafika**

L'effort pédagogique de toute faculté des Sciences de la santé doit être centré sur les apprenants et les apprentissages d'autant qu'il existe une relation significative entre la qualité de l'enseignement dispensé et l'apprentissage en profondeur réalisé. De plus, toute faculté des Sciences de la santé est responsable de l'ensemble du cheminement pédagogique de ses apprenants et pour toute la durée du cursus de la formation médicale, et dont le but ultime est de fournir à la société des professionnels de la santé compétents et autonomes.

En matière de formation médicale, les problématiques des facultés de médecine sont de l'ordre des pratiques pédagogiques, car ces dernières jouent un rôle fondamental dans la qualité des enseignements et des apprentissages. Les pratiques pédagogiques forment un continuum entre les activités, méthodes et stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation en contexte des Sciences de la santé. À cet effet, si l'un des éléments des pratiques pédagogiques fait défaut, c'est toute la formation médicale qui en subit les conséquences pédagogiques par son impact sur la qualité de l'interactivité et la dynamique des enseignements et des apprentissages, et dont la conséquence est le manque d'attraction des étudiants dans les amphithéâtres. Donc, l'absentéisme des apprenants c'est aussi une question de pédagogie. Évidemment d'autres facteurs environnementaux et socioculturels, gravitant autour de la formation médicale, interviennent fortement pour favoriser l'absentéisme des apprenants des Sciences de la santé.

L'absentéisme des apprenants des Sciences de la santé représente un véritable fléau en l'absence des bonnes pratiques pédagogiques. Ces dernières représentent un levier fondamental à l'amélioration de la qualité des apprentissages et des enseignements en milieu de santé. De plus, il y a tout lieu de soutenir qu'enseigner, en milieu de santé, n'est pas aussi simple qu'on le prétend, mais une activité beaucoup plus complexe, car « personne ne commence par bien enseigner, enseigner à l'université ça s'apprend », selon Herbert Kohl.

Le but de cette contribution est de fournir des pistes de réflexion sur le phénomène de l'absentéisme dans les amphithéâtres des Sciences de la santé, mais aussi dans un but pédagogique à des fins d'apprentissage au service de la communauté des médecins HU. Pour ce faire, restons centrés sur la composante pédagogique, car l'environnement d'apprentissage, la culture d'apprentissage chez les apprenants, la culture d'enseignement chez les médecins HU, la qualité des programmes disciplinaires, la disponibilité des ressources documentaires, le recours à des ressources documentaires extra-universitaires, la politique de gestion pédagogique par les responsables facultaires, les impacts de l'action syndicale des étudiants, la communication interpersonnelle des médecins HU et surtout la qualité des curriculums de formation joueront également un rôle très important sur l'engagement et la motivation, autant des enseignants HU que celle des apprenants.

En effet, un nombre important d'enseignants HU sont aux prises avec des étudiants



qui éprouvent des problèmes de motivation, et dans une moindre mesure, ils vivent des difficultés liées à des attitudes et à des comportements particuliers en amphithéâtre. Le degré de motivation des étudiants est à son plus haut à leur arrivée à la faculté de Médecine, mais il se détériore tout au long des études parce que la nature évolutive de la motivation suggère qu'elle peut être liée à des facteurs intérieurs ou extérieurs à l'apprenant. Il est envisageable que les pratiques pédagogiques puissent, à défaut de l'augmenter, contribuer à maintenir le niveau de motivation initial des étudiants.

La finalité sociale de toute formation est que l'enseignant enseigne et l'apprenant apprenne. À cet effet et même dans des contextes et des conditions défavorables, le médecin HU a plus de chance de réduire le phénomène de l'absentéisme par des pratiques motivationnelles reliées à la personne de l'enseignant et au processus d'enseignement grâce à des pratiques pédagogiques simples et efficaces. Ainsi, il est difficile d'agir sur les éléments extérieurs et les facteurs peu contrôlables de l'environnement d'apprentissage, car ces dernières ne relèvent ni de l'autorité morale ni de la compétence administrative du médecin HU.

Par ailleurs, la qualité de la formation médicale est en net recul malgré les efforts consentis par le corps des enseignants HU, mais cela ne signifie nullement que les anciennes générations de médecins ont été mieux formées que celles d'aujourd'hui, pédagogiquement parlant. Il est d'emblée important de signaler que les enseignants HU ne sont pas responsables du recul de la qualité de la formation médicale en Algérie, car malgré un contexte très défavorable, il est important de leur rendre hommage tout en continuant à s'investir en enseignement et dans la formation médicale.

Pour ce faire, il est plus que fondamental de valoriser autant le statut des enseignants HU, l'acte d'enseigner et les pratiques pédagogiques en contexte des Sciences de la santé. De plus et étant responsables en partie de la motivation des apprenants, les enseignants HU sont très engagés à s'investir pour procurer des apprentissages et des enseignements de qualité, mais ils n'utilisent simplement pas les bons outils pédagogiques pour y parvenir, en l'absence de formation en pé-

dagogie des Sciences de la santé.

Il est également important de signaler d'emblée que ce n'est pas l'expertise ou les connaissances disciplinaires des enseignants HU qui sont mises en cause, mais les processus d'enseignement en termes des stratégies et d'encadrement pédagogique des apprentissages, car l'enseignement se décline souvent selon un modèle traditionnel basé sur la transmission quantitative des connaissances au sein d'exposés magistraux unidirectionnels. De plus, l'acte d'enseigner est souvent plus ou moins planifié, voire improvisé, et parfois fait appel au bon sens et à l'intuition.

Le bonheur de tout médecin HU est de procurer un enseignement de qualité, interactif et dynamique à ses apprenants. Pour ce faire, le nouveau paradigme stipule que la connaissance ne se transmet pas, car la tête de l'apprenant est une boîte noire. La connaissance se construit grâce à des activités d'apprentissage variées d'autant que l'apprentissage découle de la participation des apprenants, à chaque séance de cours et cela, quelle que soit la méthode d'enseignement.

Les qualités personnelles d'un enseignant HU renvoient à des dimensions affectives qui font appel à la relation pédagogique notamment les attitudes à l'égard des étudiants et la communication interpersonnelle. En effet, la qualité des relations avec les étudiants conditionne le climat en amphithéâtre, favorise l'adhésion et la motivation des apprenants, et accentue et renforce l'autorité morale et pédagogique de l'enseignant HU parce qu'elle repose sur la confiance et le respect.

Selon une enquête sur les caractéristiques de l'enseignant HU qui favorise l'engagement et la motivation des étudiants, l'enthousiasme pour la matière et l'enseignement sont arrivés en première place. Les autres éléments qui figuraient dans la liste étaient : la pertinence de la matière, une organisation adéquate de la matière, un niveau de difficulté approprié du contenu,

l'implication active des étudiants, la variété des activités d'apprentissage, l'établissement d'une relation pédagogique avec les étudiants ainsi que l'utilisation d'exemples appropriés, concrets et compréhensibles.

Du côté du contexte général des apprenants, ces derniers ont comme but ultime les passages des différents paliers et modules disciplinaires pour l'obtention de leur diplôme de médecine, et se consacrent par la suite au concours de résidanat. À cet effet, l'évaluation des apprentissages pourrait jouer un rôle de levier efficace à promouvoir des apprentissages selon les normes docimologiques en vigueur. Pour ce faire, les modes et les outils d'évaluations des apprentissages doivent être adaptés à la réalité du terrain de la formation médicale et en tirer profit de ce contexte, car les apprenants sont devenus stratégiques et ils apprennent selon les outils docimologiques d'autant que le modèle d'évaluation le plus fréquent est le mode sanctionnant à la fin de chaque programme disciplinaire.

Par principe, l'évaluation doit être au service des apprentissages et non pas un outil de contrôle ou de sanction. Pour ce faire également, il est important d'adopter une évaluation formative, continue et soutenue par de la rétroaction efficace à partir du référentiel des compétences. Ces dernières sont évaluées par une panoplie d'outils d'évaluation classique et moderne pour couvrir l'ensemble des compétences acquises et développer chez l'apprenant, d'où le double intérêt de former les enseignants HU à l'évaluation des apprentissages et à varier les outils d'évaluation des apprentissages. Hélas, l'outil d'évaluation sous la forme de questions à choix multiples (QCM) est le plus répandu. Il évalue souvent les connaissances factuelles et les connaissances de base lorsqu'il est bien construit alors que la pratique médicale est basée sur la résolution de problèmes grâce au processus de raisonnement clinique (RC). Ce dernier est le fondement au cœur de la pratique médicale des professionnels de la santé. Il ne suffit pas de résoudre un cas ou un problème clinique, mais de démontrer les habiletés de RC à synthétiser puis à exploiter les informations obtenues pour prendre des décisions diagnostiques, d'investigation et thérapeutiques. Le RC est très peu évalué par l'outil QCM. De plus, les banques des QCM sont recyclées à chaque examen et concours. Elles sont connues des apprenants et font office d'activité commerciale juteuse, car on peut se les procurer juste à côté de chaque CHU. Finalement, oui l'absentéisme dans les amphithéâtres des Sciences de la santé, c'est précisément une question de pratique pédagogique qui nécessite un investissement en formation à la pédagogie pour être levier contre ce fléau. Hélas, l'absence de valorisation de l'acte d'enseigner et de la reconnaissance institutionnelle de l'investissement en enseignement constitue une barrière ou un obstacle majeur à l'implication et à l'engagement volontaire des enseignants HU à se former en pédagogie, car selon Elbe « enseigner et apprendre sont des activités interchangeables. On ne peut enseigner sans apprendre et on ne peut apprendre sans enseigner ».

*Docteur. Conseiller et concepteur en pédagogie des sciences de la santé

**Docteur. Faculté de médecine d'Alger

Erratum

Dans notre édition de samedi, une malencontreuse coquille s'est glissée dans la signature de la deuxième partie de l'article intitulé « Un observatoire pour la sécurité du système des systèmes (Sos) eau, énergie et alimentation (WEF) ». Ainsi l'article en question, suite d'une première partie parue dans notre édition de jeudi, est du Pr Abdelmalek Bekkouche et non de Farid Benramdane comme indiqué par erreur. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et des concernés.

Les contrôles comptables en matière de marchés publics

L'exécution des marchés publics se traduit, pour les personnes publiques, par des paiements aux prestataires. Ceux-ci doivent être exécutés conformément à un ensemble de règles.

Certaines figurent dans la partie du Code des marchés publics qui porte sur l'exécution des marchés; d'autres sont mentionnées dans le contrat lui-même, celui-ci incluant les divers cahiers de clauses, notamment le Cahier des clauses administratives générales applicable au marché en cause; d'autres, encore, relèvent de réglementations particulières, comme le décret n° 2002-250 du 24 juillet 2002 sur le délai global de paiement. Bien d'autres textes sont susceptibles de s'appliquer, comme la loi portant sur la déchéance quadriennale (voire Code civil articles 300 -322), certaines dispositions sur les garanties, les cessions de créances. A cet ensemble déjà riche s'ajoutent les règles de la comptabilité publique.

Responsable personnellement et pécuniairement des paiements qu'il effectue, le comptable doit procéder aux contrôles prescrits par le décret 21/90 du 15 juin 1990 portant règlement général sur la comptabilité publique. A défaut, et conformément à la réglementation le magistrat de la Cour des comptes est fondé à engager la responsabilité du comptable en raison du caractère irrégulier des paiements. En examinant la jurisprudence de la Cour des comptes, l'on observe que l'engagement de la responsabilité du comptable est susceptible de se produire pour trois catégories de motifs :

La première tient en l'absence de contrat, ou l'absence d'un contrat valide et clair. Dans cette situation, le comptable ne pouvant savoir si les créances consécutives à l'exécution du marché sont valides, doit suspendre le paiement. Les évolutions successives que le Code des marchés publics a connues depuis le décret du 24 juillet 2002 ont eu pour effet de modifier les fondements de cet aspect du contrôle des marchés publics par les comptables. Au regard de la réglementation en vigueur sont ici en cause la production des justifications et la vérification de leur caractère exécutoire. La deuxième catégorie d'irrégularités porte sur le paiement de

créances non valides ; les prestations n'étaient pas prévues au contrat, le montant des factures était erroné ou, encore, des justifications faisaient défaut. Les manquements en la matière traduisent la méconnaissance de la réglementation qu'il s'agisse de la justification du service fait, de l'exactitude des calculs de liquidation ou, à nouveau, de la production des justifications. Il va de soi pour le paiement d'avances ou d'acomptes non prévus par le contrat. Si le marché ne prévoit pas d'avances le comptable doit s'abstenir à tout paiement d'acompte ou d'avance faute de quoi sa responsabilité est engagée. La troisième catégorie de dépenses irrégulières concerne le rôle de payeur exercé par le comptable ; le paiement, au vu d'un marché valide, de créances exactes et justifiées, peut s'avérer fautif s'il n'est pas libératoire comme l'exige la réglementation ou si le comptable omet de veiller aux règles de prescription dont bénéfie la personne publique.

LE CONTRAT

Tout paiement lié à un achat, qu'il s'agisse de fournitures, de services ou de travaux, suppose l'existence d'un contrat, en règle générale écrit. Ce contrat doit être exécutoire. Le comptable est tenu, par ailleurs, de s'assurer que ce contrat a été signé par une autorité compétente, est encore en vigueur lors de l'exécution des prestations en cause, comporte les mentions indispensables et a été correctement notifié.

LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DU CONTRAT LA SITUATION ACTUELLE

Dans le secteur public un contrat est exécutoire s'il a l'accord du représentant de l'Etat: président d'APC pour les dépenses de la commune, le wali pour les dépenses de la wilaya et le ministre pour les dépenses de l'Etat. Le directeur général concernant les



entreprises publiques à caractère industriel ou commercial, le directeur général concernant les entreprises publiques nationales ou locales à caractère administratif. Depuis le décret n°10-236 du 07 octobre 2010 portant mesures urgentes de réforme la transmission des « marchés passés sans formalités préalables » n'est plus exigée, le Code des marchés publics précisant à son article 26 qu'il faut entendre par là les marchés d'un montant inférieur au seuil de 6.000.000,00 DA pour les prestations d'études ou de services et 12.000.000,00 DA pour les travaux et fournitures. La situation actuelle est donc relativement simple pour le comptable : tout marché passé selon une procédure formalisée doit avoir été transmis au représentant de l'Etat; cette obligation n'existe pas pour les marchés à procédure adaptée. La situation était, en revanche, plus complexe avant 2002.

En effet, les contrats écrits, même conclus pour un montant inférieur à celui des marchés publics d'alors (4.000.000,00 DA TTC pour les services et 8.000.000,00 DA TTC pour les travaux), ont été considérés par les juridictions financières

comme des conventions qui devaient être transmises au représentant de l'Etat.

LA COMPÉTENCE DU SIGNATAIRE DU CONTRAT

Le décret 21/90 demande au comptable de s'assurer de la «qualité de l'ordonnateur ou de son délégué». Mais le juge des comptes exige également que le comptable, en présence d'une justification telle qu'un contrat, s'assure que cette pièce est valide, notamment qu'elle a été signée par une autorité compétente. Si la nomenclature des pièces justificatives (...) prévoit la production de pièces à l'appui d'un mandat, ces pièces ne peuvent justifier le paiement que si elles sont elles-mêmes régulières, le comptable devant s'assurer de leur régularité externe; qu'une pièce n'est régulière en la forme que si, notamment, elle a été prise par la personne ou l'organe compétent. Tel n'était pas le cas de conventions signées par le directeur des services techniques de la commune qui n'avait reçu aucune délégation du maire pour engager juridiquement la collectivité.

LE CONTRAT DOIT ENCORE ÊTRE EN VIGUEUR

Pour être encore en vigueur, un marché peut nécessiter, selon le cas, un avenir ou une reconduction. La nécessité d'un avenir ou d'une décision de poursuivre.

LE CARACTÈRE RÉGULIER DES RECONDUCTIONS

Il est clair que les reconductions ne peuvent plus être tacites. Le Code des marchés publics exige ainsi, depuis juillet 2002, d'une part, que les reconductions soient prévues au contrat, d'autre part, qu'elles soient expresses quand la personne publique décide d'y recourir. Cependant, avant même l'évolution de la réglementation, le contrat pouvait soumet-

tre la reconduction du marché à des conditions précises, exprimées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP). En pareil cas, le recours à une reconduction tacite était irrégulier.

LE CONTRAT DOIT COMPORTER CERTAINES MENTIONS

Le Code des marchés publics énonçait certaines mentions devant au minimum figurer dans les pièces constitutives d'un marché, a considéré que l'absence de plusieurs d'entre elles, notamment la référence précise des dispositions du code en vertu desquelles le marché avait été passé, était à considérer comme une insuffisance substantielle de justifications, engageant la responsabilité du comptable.

LE MARCHÉ DOIT AVOIR ÉTÉ NOTIFIÉ

La notification permet au comptable de savoir quand le marché a pris effet. Très souvent, elle constitue le point de départ pour le délai d'exécution, en l'absence de notification le comptable n'est pas en mesure de fixer la fin de validité dudit marché, cette lacune a une incidence directe sur le contrôle de la dépense.

LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Charge de veiller au respect des règles de prescription et de déchéance, le comptable doit suspendre le paiement si une facture est atteinte par la déchéance quadriennale instaurée par la loi « Sont prescrites, au profit de l'Etat, des départements et des communes, sans préjudice des déchéances particulières édictées par la loi, et sous réserve des dispositions de la présente loi, toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis ».

*Expert-comptable et commissaire aux comptes, membre de l'académie des sciences et techniques financières et comptables Paris.

Les mauvais calculs de l'Occident

Par Rabah Toubal*

Qu'ils soient d'ordre militaire, politique, diplomatique ou économique, les calculs précipités des pays occidentaux, mobilisés sous les bannières étoilées des Etats-Unis d'Amérique et de l'OTAN, depuis le début de l'offensive militaire préventive russe, en Ukraine, du 24 février 2022, s'avèrent, selon les experts les plus avisés, de plus en plus catastrophiques pour l'Occident, visiblement dépassé d'une bonne longueur, sur le plan stratégique, par Moscou qui assure la direction des opérations sur le terrain militaire.

Les autorités ukrainiennes et leurs alliés occidentaux, qui les fourvoient dans une impasse militaire suicidaire,

voire impérial des pays occidentaux. En s'en tenant au principe de non-alignement positif, qui a toujours prévalu dans ses relations avec les pays de l'Est et de l'Ouest, ou socialistes et libéraux, et en respectant ses accords stratégiques avec la Russie, notre pays fait sans aucun doute partie du camp des vainqueurs du bras de fer qui a lieu aujourd'hui en Ukraine entre les pays occidentaux et la Russie et ses alliés, à l'issue duquel un nouvel ordre mondial va certainement émerger au détriment des intérêts gigantesques et de l'appétit insatiable d'un Occident dominateur et arrogant et ses alliés encore grisés par la chute du bloc soviétique, au début des années 1990.

*Diplomate retraité et écrivain

Mersat El Hadjadj et Madagh La lutte contre l'exploitation illicite des plages se poursuit



K. Assia

La lutte contre l'exploitation illicite des plages relevant de la compétence du corps de la gendarmerie d'Oran se poursuit. Trois opérations menées, la semaine dernière par les brigades de la gendarmerie au niveau des plages de Marsat El Hadjadj et Madagh, ont donné lieu à la saisie d'équipements installés illicitement et destinés à la location. Pas moins de 74 parasols, 86 tables, 337 chaises et cinq camps ont été retirés des plages de Marsat El Hadjadj et Madagh, a indiqué, hier, la capitaine Loucif, responsable de la communication et de l'information au niveau

du groupement de la gendarmerie d'Oran. Au niveau de Marsat El Hadjadj, l'opération a été menée au niveau des plages d'El Mactaa où les gendarmes ont saisi 144 chaises, 30 tables et 11 parasols que des individus avaient installés dans le but de les louer. Toujours à Marsat El Hadjadj et à la grande plage, l'opération a donné lieu à la saisie de 63 parasols, 53 tables et 182 chaises. A Madagh, les gendarmes ont aussi saisi 5 camps, 11 chaises et 3 tables. Ainsi et en dépit des mesures prises par les pouvoirs publics pour garantir l'accès gratuit des estivants aux 33 plages de la wilaya autorisées à la baignade, certains n'hésitent pas à ignorer la réglementation et continuent à imposer leur diktat. De nombreux estivants et touristes ont dénoncé ces dépassements et ces pratiques illicites.

Une directive émanant du ministère de l'Intérieur avait gelé il y a plus de deux ans la concession, imposant la gratuité de l'accès aux plages. Dans ce registre, notre interlocutrice précise que ce contrôle visant à garantir l'accès gratuit aux plages va se poursuivre jusqu'à la fin de la saison estivale.

Il y a quelques jours, une opération similaire avait ciblé la plage des Andalous et a permis de saisir 53 chaises, 18 tables et 6 parasols installés illicitement en vue de leur location.

Prise en charge des malades mentaux et les sans-abri Des équipes pluridisciplinaires sur le terrain

Des équipes pluridisciplinaires relevant de la direction de l'Action sociale (DAS) de la wilaya d'Oran accompagnent, depuis la mi-juin dernier, les malades mentaux et autres personnes sans-abri recueillis dans les rues de la ville d'Oran pour les placer dans des centres de prise en charge sociale et des établissements sanitaires spécialisés, a-t-on appris samedi auprès de la cellule de communication de la DAS.

Composées de psychologues, d'assistantes sociales et d'éducateurs de différents centres spécialisés

sés lesquels collaborent avec des cellules de proximité de l'Agence de développement social (ADS), ces équipes effectuent des patrouilles qui sillonnent les rues de la ville d'Oran et les communes limitrophes de la wilaya, pour recueillir les malades mentaux et les sans-abri pour les placer dans des centres d'accueil spécialisés relevant du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme et du ministère de la Santé.

En compagnie d'éléments de la sûreté nationale, ces équipes effectuent quotidiennement des sorties

pour prendre en charge les personnes sans-abri et les transférer vers des centres d'assistance et de prise en charge sanitaire et psychologique. Les déficients mentaux, quant à eux, sont admis dans l'hôpital psychiatrique de la commune de Sidi Chahmi. Ces équipes pluridisciplinaires, dont la brigade mobile du service social d'urgence, ont prêté assistance à des dizaines de personnes sans domicile fixe et autres malades mentaux, transférés vers des centres socio-sanitaires spécialisés, dont le centre d'accueil du quartier «Mohieddine» (ex Eckmühl) dans la ville d'Oran, où les soins nécessaires leur sont prodigués.

Des associations caritatives, comme l'Association des jeunes d'El Bahia, contribuent à la démarche de solidarité encadrée par la DAS de la wilaya d'Oran en fournissant chaque semaine des repas chauds aux sans-abri au niveau du centre d'hébergement de haï Mohieddine.

Voiture contre moto, un mort

Une personne a trouvé la mort dans un accident de la route survenu dans la commune d'Essenia, hier, en début d'après midi. Selon la protection civile, le drame s'est produit près de la zone industrielle suite à une collision entre une voiture et une moto. Le motocycliste âgé de 47ans a rendu l'âme sur les lieux. La dépouille mortelle a été déposée à la morgue de l'hôpital le 1er novembre. Une enquête a été ouverte.

J.B.

ILS NOUS ONT QUITTÉS... HIER

Adnane Houria, 90 ans, Mimosa

Hafsa Said, 56 ans, Hai El Badr

Abdelmalek Boudia, 70 ans, Bousfer

Safraoui Mohamed, 54 ans, Bir El-Djir

Horaires des prières pour Oran et ses environs

03 moharram 1444

El Fedjr
04h32

Dohr
13h09

Assar
16h56

Maghreb
20h10

Icha
21h39



Université Mohamed Boudiaf Sonatrach sollicitée pour sponsoriser l'incubateur

Dans le but de valoriser la recherche scientifique et les différents travaux d'innovation et les concréter, à travers l'accompagnement des porteurs de projets, une coopération est en cours de concrétisation entre la Sonatrach et l'université des sciences et de la technologie d'Oran Mohamed Boudiaf, a-t-on appris hier auprès de M. Boudiaf Maamar, responsable de l'information et de la communication et porte parole de l'université USTO. « Le recteur de l'université s'est entretenu avec des cadres de Sonatrach, sur les voies de coopération pour sponsoriser l'incubateur universitaire par Sonatrach.

Un accord a été trouvé et une feuille de route sera élaborée pour l'ouverture d'un concours des meilleurs projets innovants d'étudiants à encadrer au sein de l'incubateur à partir de septembre prochain », a ajouté notre interlocuteur.

J. Boukraa

annoncé pour le mois de septembre Un système d'irrigation intelligent pour des exploitations agricoles

Des exploitations agricoles d'Oran et de Mostaganem devraient être dotées au mois de septembre prochain d'un nouveau système d'irrigation intelligent conçu par une équipe de recherche des Universités d'Oran 1 "Ahmed Benbella" et "Abdelhamid Ibn Badis" de Mostaganem, a appris l'APS du chef du projet Bouabdallah Kechar.

Le système d'irrigation intelligent est un capteur connecté à un réseau informatique qui mesure l'humidité du sol pour déterminer ses besoins en eau et envoie des données à afficher sur l'écran de l'ordinateur et le téléphone portable de l'agriculteur.

Ce dernier peut contrôler à distance l'opération d'irrigation, grâce à l'adoption d'une technologie de pointe.

Le projet ciblera onze (11) exploitations agricoles dans les wilayas d'Oran et de Mostaganem qui disposent déjà d'un système d'irrigation goutte à goutte, selon l'universitaire Kechar lequel a précisé que l'équipe de recherche a bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance de la direction des services agricoles d'Oran.

L'objectif de ce projet, qui prend en considération les pratiques agricoles, les types de sols et les conditions climatiques, est d'adopter des technologies d'irrigation modernes, d'améliorer les performances des agriculteurs, de développer leur expérience professionnelle et d'augmenter la production, a expliqué le chef du projet.

Pour sa part, le responsable de l'Association des irrigateurs à l'eau traitée de la wilaya d'Oran, Hassan Boualem a indiqué que "ce système est une nouvelle expérience et une bonne initiative devant aider l'agriculteur à améliorer ses conditions de travail, acquérir de nouvelles connaissances en matière de techniques d'irrigation notamment dans le domaine de l'économie de l'eau et préserver les potentialités richesses. Dans le cadre du programme des projets de recherche nationale agréés par la DGRSDT, le laboratoire de recherche en informatique industrielle et des réseaux de l'Université d'Oran-1 a lancé, en juin dernier, la conception et réalisation d'un second système d'irrigation automatique basé sur la gestion automatisée de l'irrigation dans plusieurs fermes simultanément avec détection préalable des maladies affectant les cultures.

TLEMCEN

Des accidents de la route en hausse et des interrogations

Khaled Boumediene

En l'espace de cinq jours, trois accidents de circulation sont survenus dans la wilaya de Tlemcen. La première collision enregistrée entre un car transportant des voyageurs de la localité d'Ain Nehala vers Tlemcen et un camion de transport de carburants se dirigeant vers la wilaya de Béchar, a fait un 1 mort et 24 blessés au lieu-dit M'dig sur la route nationale en direction d'Ouchba relevant de la commune de Chetouane. Heureusement, le camion de carburants n'a pas explosé dans cette collision frontale. Le second accident s'est produit au niveau d'un rond-point réputé dangereux dans la nouvelle cité de Boujlida de la commune de Tlemcen, entre un taxi, un car de transport urbain assurant la ligne Cité Boudjilida-Tlemcen et un autre autobus qui transportait des footballeurs minimes, faisant 45 blessés. Les automobilistes et riverains de Boudjilida ayant assisté à cet accident dangereux ont eu un très bon réflexe, ils ont fait descendre tout le monde très rapidement.

Le troisième accident est survenu il y a deux jours à proximité de l'agglomération Chebikia (commune de Maghnia). Six personnes ont été blessées suite à une collision entre deux véhicules.

TIARET

La recrudescence des vols et cambriolages inquiète

El-Houari Dilmî

Plusieurs maisons ont été «cassées» ces derniers jours à Tiarret et dans d'autres communes, suscitant une grande inquiétude chez la population. Depuis plus d'une dizaine de jours, chaque matin le "casse" d'une maison est signalé dans tel ou tel quartier. Si la plupart des cambriolages se font à la faveur de la nuit, ce qui inquiète le plus les habitants, c'est que ces effractions se sont toutes déroulées en plein jour, à l'exemple de cette habitation que des hommes cagoulés ont tenté de cambrioler à la lumière du jour.

abandonnant leur matériel sur place après avoir été surpris par des voisins vigilants. «Cela signifie que l'on est surveillé, et que les cambrioleurs attendent que l'on quitte la maison pour y entrer en sautant par-dessus les clôtures», s'inquiète un riverain.

A Tiaret, le «casse» des maisons et des commerces connaît une inquiétante recrudescence, avec toujours le même « modus operandi », ce qui laisse supposer qu'il s'agit de gangs spécialisés dans ce genre de forfaits. «Aujourd'hui, tout le monde est stressé et ferme toutes ses portes et fenêtres», confie cet habitant de la cité «Volani».

au sud de la ville de Tiaret. Même les vols à la tire connaissent une inquiétante recrudescence, notamment dans les lieux et places publics. Un pickpocket a été carrément lynché par la foule, jeudi dernier, quand il a voulu subtiliser son téléphone portable à une jeune fille près du marché couvert, au centre-ville.

Malgré les rondes diurnes et nocturnes des services de police et de gendarmerie, les gangs de "casse" de maisons continuent à commettre leur forfait, au point que de nombreuses familles ont décidé de laisser quelqu'un à la maison avant de partir en vacances.

SIDI BEL-ABBÈS

La prise en charge des enfants autistes en question

Les participants à un colloque national sur l'autisme et les moyens de prise en charge et d'insertion sociale, organisé samedi à Sidi Bel Abbès, ont insisté sur la nécessité pour les parents d'enfants autistes de les accompagner et de les aider à s'insérer dans le milieu social. Lors de cette rencontre, des chercheurs, des enseignants d'université et des psychologues ont mis l'accent sur l'importance d'accompagner les enfants autistes, de soutenir moralement leurs parents et de les aider à prendre soin de leurs enfants. Dans ce contexte, la docteure et chercheuse Fouires Romissa a soutenu que la responsabilité de prise en charge de l'enfant autiste n'incombe pas seulement aux parents.

Soulignant que les enfants autistes font face à de nombreux pro-

blèmes sur le plan du contact physique et de l'expression orale, elle a déclaré qu'il est du devoir des parents et des personnes qui les entourent de déterminer leurs besoins et leurs désirs, ce qui nécessite un accompagnement des parents à la prise en charge de ces enfants et une assistance à leur insertion en milieu scolaire et social.

La psychologue Chinoune Amira, qui a traité de la difficulté sociale des parents d'autistes et du sentiment d'impuissance et d'inquiétude quant à l'avenir de leurs enfants, a déclaré qu'en dépit des toutes ces pressions, il faut essayer de trouver des moyens d'atténuer la tension, de relever l'énergie des parents et d'augmenter leur capacité à s'occuper de leurs enfants en les soutenant et en les accompagnant. Lors de ce colloque, de

nombreux axes ont été abordés, entre autres, ceux traitant de la nature de l'autisme, des moyens de prise en charge, la souffrance psychologique en milieu familial et social des parents d'enfants autistes, de la manière de prise en charge et des moyens d'insertion en milieu social et surtout scolaire. Cette rencontre a été organisée à la maison de la culture "Kateb Yacine" de Sidi Bel-Abbès, à l'initiative de la Fédération nationale algérienne de l'autisme et de son bureau de wilaya et de l'Académie des droits de l'homme, avec la participation de représentants de la direction de l'action sociale, de chefs de bureaux de la Fédération nationale algérienne de l'autisme de Tlemcen et d'Aïn Témouchent et de parents d'enfants autistes de la wilaya.

CHLEEF

Comment avoir une facture d'électricité moins salée

Abbad Miloud

Chaque été, des abonnés de la Sonelgaz reçoivent des factures du troisième trimestre gonflées. Cela s'explique par les consommations importantes dues aux fortes chaleurs du mois de juillet et d'août mais aussi à une utilisation non rationnelle de l'énergie. La direction de la distribution de l'électricité et du gaz de Chlef, soucieuse du pouvoir d'achat de ses abonnés, a pris plusieurs mesures pour inciter à réduire la facture d'électricité, surtout pendant l'été.

Parmi ces mesures, le lancement d'une campagne de sensibilisation en direction du citoyen sur une consommation rationnelle de l'énergie électrique. Elle a débuté avec la saison estivale et se poursuit encore. Une rencontre a été organisée en collaboration avec l'association de la protection du consommateur à la direction des affaires religieuses avec la participation des imams de tout le territoire.

MOSTAGANEM

Les agrumes font recette



Avache Diamo

loppé un nouveau modèle agricole venu des Etats-Unis, érigée sur des milliers d'hectares. Ce sera donc une entreprise de logistique pure.

Lancée au mois de novembre, la production d'agrumes a été exceptionnelle à tous les niveaux avec 1,507 million de quintaux, soit une hausse de 6% par rapport à la saison écoulée, a-t-on appris auprès du service de régulation de la production et du soutien technique de la direction des services agricoles (DSA).

Les jardins d'orangers à Bouguesrat, Sirat, Ain Nouissy, Fornaka, Hassi Mamèche, Ain Tédelès, Kheireddine sont les localités phares de la production d'agrumes et la récolte s'échelonne du mois de mois de novembre à la fin du mois de mars pour fournir des fruits de différentes variétés. La ferme expérimentale de Fornaka, unique en Algérie, et l'une des plus grandes du pays, a déve-

SKIKDA

Hausse des exportations de matériaux de construction



A. Boudrouma

Le bilan d'activités de l'Entreprise portuaire de Skikda (EPS) au titre du premier semestre de l'année en cours montre que d'une manière générale, l'activité a connu une nette amélioration comparativement à la même période de l'année écoulée. En effet, pour ce qui est de l'activité marchandises générales, le volume réalisé est de 2.224.249 tonnes représentant une hausse de 51%. En ce qui concerne les marchandises générales exportées, on a noté que le port de Skikda a réalisé un bond spectaculaire avec un volume de 940.865 tonnes, c'est-à-dire une augmentation de 466%. En gros, il s'agit essentiellement de matériaux de construction avec un volume exporté de 833.271 tonnes représentant un taux de 847% comparativement à la même période de l'année précédente. Pour les importations de marchandises générales, par contre, on a relevé une très légère baisse estimée à 1% et un volume réalisé atteignant 1.283.384 tonnes. L'activité conte-

neurs a connu une hausse de 15%, c'est-à-dire un volume traité représentant 77.398 EVP pour un tonnage de 611.201 tonnes, soit une augmentation de 13%. L'activité hydrocarbures a connu pour sa part une baisse de 7% du volume total qui a atteint 9.752.878 tonnes dont 9.529.045 tonnes exportées et 223.833 tonnes importées. Finalement, le port de Skikda a traité un trafic global de 11.977.127 tonnes représentant une baisse comparativement à la même période de l'année 2021 où l'on a réalisé un trafic de 12.013.272 tonnes. Le mouvement des navires transitant par les deux ports de Skikda, dont le nombre a atteint 1.022 navires au total, a connu également une baisse de 12%. Les résultats financiers ont connu également la même tendance avec une baisse de 2% pour un chiffre d'affaires de 5,20 milliards DA. Enfin, il est à noter que durant le mois de juin 2022, le port a connu une reprise significative à tous les niveaux, se traduisant par des résultats meilleurs que ceux du mois de juin de l'année 2021.

BATNA

Le commissaire du Festival international de Timgad démis de ses fonctions

Le commissaire du Festival international de Timgad, Youcef Boukhentache a été démis de ses fonctions et remplacé par le directeur général de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI), Abdallah Bouguendoura, a annoncé samedi à Batna le directeur de l'organisation, de la distribution et de la production culturelle et artistique au ministère de la Culture et des Arts, Samir Thaalabi. Ce changement intervient suite aux mesures prises par la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, après une panne technique qui a entraîné l'arrêt de la soirée inaugurale du festival jeudi dernier, a déclaré le responsable à l'APS en marge de la 42^e édition du Festival international de Timgad. Il a été décidé, entre autres mesures, de prolonger la date du festival jusqu'au 1^{er} août prochain, avec un accès gra-

tuit du public tout au long de cette manifestation, selon la même source. Les autres membres du Commissariat de cette manifestation ne sont pas concernés par la décision de fin de fonctions, a-t-il fait savoir, précisant que tous les accords signés par l'ex-commissaire «restent en vigueur et seront pris en charge par le nouveau commissaire, conformément aux textes de lois». Le responsable a rassuré, au nom du ministère de la Culture et des Arts, les artistes, musiciens, opérateurs, encadreurs, organisateurs ainsi que les membres du commissariat du festival, que le programme établi sera maintenu. Il a salué, dans ce cadre, le rôle des corps de sécurité et de la protection civile dans la sécurisation de cette manifestation, ainsi que la couverture assurée par les différents médias de cet événement artistique international.

Horaires des prières pour Alger et ses environs

03 moharram 1444

El Fedjr	Dohr	Assar	Magreb	Icha
04h12	12h54	16h43	19h57	21h29

GHARDAÏA

Trafic de drogue et vols de motos, 9 arrestations

Neuf (9) individus impliqués dans diverses affaires criminelles dont le vol de motos ont été appréhendés par les éléments de la Sûreté de wilaya de Ghardaïa, rapporte samedi la cellule de communication et des relations publiques de ce corps constitué. L'arrestation de neuf (9) individus a eu lieu dans différents quartiers et localités de la wilaya de Ghardaïa, suite à des opérations policières visant à lutter contre les fiefs des maux sociaux, précise le communiqué. Les investigations ont permis la saisie d'une quantité de drogue (kif traité) et de 83 comprimés de psychotropes, 260 unités de boissons alcoolisées ainsi qu'une somme d'argent issue de la commercialisation illicite de ces produits prohibés. Les mis en cause, âgés entre 21 et 49 ans, ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête, menée sous la supervision du parquet compétent pour élucider les circonstances de leur implication dans différentes affaires. Toujours dans le cadre de la lutte contre la criminalité dans le milieu urbain,

les mêmes services ont également arrêtés trois (3) individus impliqués dans le vol de motos. Les investigations menées suite à plusieurs plaintes des victimes de ces vols, ont permis d'identifier les trois individus dans les daïras de Ghardaïa, Guerrara et Bounoura, avant de procéder à leur arrestation et la récupération de six (6) motos volées, selon la même source. Les trois mis en cause, âgés d'une trentaine d'années, ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête, conclut le communiqué.

MÉDÉA

Des projets pour des villages ruraux

Des travaux de réhabilitation de tronçons routiers sont en cours à travers plusieurs communes de la wilaya de Médéa pour désenclaver de nombreux villages ruraux et revitaliser les zones éparses qui recèlent un potentiel agricole sous-exploité, a-t-on appris, samedi, auprès de la direction locale des travaux publics. Ainsi, un projet de réhabilitation d'une section de près de 8 km du chemin de wilaya (CW) 3, reliant les localités de Sidi-Naamane et d'El-Omara, à l'est de Médéa, est en phase d'exécution dans cette partie de la wilaya, à vocation agricole par excellence, a-t-on indiqué. Une fois achevé, ce projet permet de désenclaver pas moins de 5.000 foyers éparsillés à travers ces deux communes, en facilitant leurs déplacements

vers les chefs-lieux de commune et la route nationale (RN) 64, principale voie d'accès entre l'est et le nord-est de la wilaya, a-t-on signalé. Ce projet est également appelé à contribuer au développement des activités agricoles pratiquées sur place et préserver, ainsi, les revenus de centaines de familles qui dépendent essentiellement du travail de la terre pour survivre, a expliqué la même source. Des travaux de réhabilitation sont menés, en outre, sur un tronçon du chemin communal qui relie la commune de Guelb-el-Kebir, à l'est, et l'agglomération urbaine secondaire de «El-Hessianine», sur une distance de 2,3 km, en plus de la réhabilitation d'une portion de 6,5 km du CW 94, qui fait la jonction entre les communes de Guelb-el-Kebir-Bir Benabed-

Djouab et la RN 18 qui traverse le nord-est de la wilaya. Outre leur impact sur l'activité agricole, ces projets de désenclavement vont mettre un terme à l'isolement de dizaines de villages et hameaux, en facilitant les déplacements et les échanges entre les villageois, de sorte à revitaliser ces zones rurales restées à la traîne pendant longtemps, a-t-on ajouté. Des projets similaires ont été lancés dans les villages de «Sidi-Ali» et «Taguersift», commune d'El-Hamdania, nord de Médéa, et «El-Guerarfa» et «Bourzem», dans la commune voisine de Ouzera, selon la direction des travaux publics qui précise que ces projets permettent de désenclaver quelque 1.100 foyers et assurer le maintien des activités agricoles et d'élevage bovin dans ces communes.

ALGER

Clôture des «Journées du chant andalou», en hommage à Abderrezak Fakhardji

«Les Journées du chant andalou», organisées en janvier dernier par l'association culturelle «Alwane El Andalous», et dont le déroulement a été interrompu pour des raisons de santé liées à la recrudescence de la pandémie du coronavirus, ont été clôturées, samedi à Alger avec les prestations de l'association Dar El Ghernatia de musique andalouse et la chanteuse Hasna Hini. Initialement prévues du 19 au 21 janvier dernier, en célébration du 38^e anniversaire de la disparition du grand maître et icône de cette musique savante, le regretté Abderrezak Fakhardji (1911-1984), ces journées commémoratives ont dû être interrompues et reportées. Accueillie au Palais de la culture, Moufdi-Zakaria, la clôture de ces journées a été embellie d'un programme prolifique, également dédié à la mémoire de Smaïn Hini (1946-2021), formateur et grand maître de la musique andalouse disparu il y a un an, jour pour jour. En présence de la présidente de l'association «Alwane El Andalous», Nawal Fakhardji, (petite-fille de Abderrezak Fakhardji), une courte évocation du par-

cours singulier de l'un des pionniers de cette musique savante a été présentée, très applaudie par le public. «Abderrezak Fakhardji a veillé durant toute sa vie à la pérennité de la musique andalouse, non seulement par la pratique et la transmission ininterrompues, mais aussi et surtout par la création de l'association culturelle +El Fakhardja+, berceau de nombre de chanteuses devenues célèbres aujourd'hui», a rappelé Nawal Fakhardji. Invitée à cette cérémonie de clôture, l'association culturelle «Dar El Ghernatia» de Koléa a ouvert la soirée avec un programme scindé en deux parties menées dans les modes «H'cin-Araq» et «Sehli», durant lesquelles de belles voix en solos se sont distinguées. Dirigé par le maestro Mohamed Cherif Saoudi, l'ensemble de l'association de Koléa a brillé par la virtuosité de sa vingtaine d'instrumentistes et les voix de Rym Affif et Nardjess Bachir, ainsi que celles de Akram Razkallah et Walid Medjadji. Hasna Hini est ensuite entrée en scène, pour rendre, en deux parties, elle aussi, «les pièces préférées de son regretté père», soutenue par une

Professionnalisme en Algérie Des milliards évaporés sans contrepartie !

M. Zeggai

En juillet 2020, la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF) de la FAF a relevé 1.000 milliards de centimes de déficit cumulé, pour les clubs de la Ligue 1 professionnelle, dans le cadre des examens effectués par cette structure depuis son installation en octobre 2019. L'attaquant soudanais Chiboub, l'ex-attaquant du CSC, réclame 3 milliards 500 millions de centimes après avoir eu gain de cause dans le litige qui l'a opposé à son ancien club de Cirta. La JSK a été obligée de payer la somme d'un milliard 200 millions de centimes à son ex-coach tunisien, Zelfani, et 530 millions de centimes à Fakhri pour «licenciement abusif». Le NAHD a été contraint par la FIFA de payer 3 milliards 600 millions de centimes au joueur mauritanien Yali Dellahi. Sans compter le DRB Tadjenane qui a cumulé, selon une source proche du club, au fil des années, une dette d'environ 400.000 euros auprès de certains joueurs étrangers qui ont fini par obtenir gain de cause auprès de la FIFA. Nabil El Kouki, l'entraîneur tunisien actuel du CRB, réclame, selon certaines informations, de son ancien club, l'ES Sétof, la bagatelle de 272.000 euros représentant ses arriérés. L'autre technicien tuni-

sien, Kaïs Yaâgoubi, exige trois milliards de centimes pour résilier son contrat. A l'USMBA, on parle de dettes accumulées par le club auprès de la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) avoisinant les 31 milliards de centimes. A Annaba, on parle d'une ardoise de 27 milliards de centimes de l'USM Annaba.

Le CAB Bordj Bou Arréridj, lui, a, paraît-il, dépassé les quinze milliards de centimes de dettes. Le MCO avoisine les 14 milliards de centimes à la situation arrêtée au mois d'avril dernier par la CNRL. Le MC Saïda a cumulé, selon un proche du club, des dettes de l'ordre de neuf milliards de centimes. Pour sa part, le RC Relizane enregistre un déficit de 23 milliards de centimes au mois de février dernier. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tous ces clubs sus-cités ont totalement échoué sur le plan sportif et se retrouvent aujourd'hui dans le lot des équipes appelées à disparaître du concert du football national. Il est certain que si les instances concernées avaient exercé des contrôles périodiques dans la gestion financière des clubs, la situation ne serait pas arrivée à son paroxysme.

La gestion catastrophique des affaires des clubs algériens a plongé les fans dans le désarroi mais n'a jamais suscité la réaction des concernés pour exiger des comptes

et mettre fin à ces incohérences dans la gestion qui risquent de mettre à mal le sport-roi en Algérie. Des sociétés sportives par actions doivent de l'argent à beaucoup de joueurs et entraîneurs, poussant les plaignants à saisir le tribunal arbitral du sport pour recouvrer leurs droits. L'Etat doit intervenir avant la mise en application du cahier des charges, élaboré par la CAF et la FIFA pour l'octroi de la licence professionnelle.

Car, chez nous, du professionnalisme, il n'y a que le nom. Sinon comment expliquer que les sociétés sportives, devant être en principe à caractère commercial et posséder des actions, existent uniquement grâce aux subventions de l'Etat ? En somme, la gestion catastrophique de nos clubs est tellement confuse qu'il est très difficile de parvenir d'équilibrer le rapport recettes-dépenses et assainir par la même la situation financière. Une véritable faille généralisée à tous les niveaux et pratiquement tous les clubs sont déficitaires avec des milliards évaporés et une gestion à l'emporte-pièce, une situation qui a vraiment trop duré et qui constitue un frein au développement du football en Algérie. Il est donc grand temps de prendre les mesures qui s'imposent. « Aux grands maux les grands remèdes », dit un adage populaire.

MC Alger Mettre fin à la disette

Adjal Lahouari

Pour le peuple du MCA, la saison blanche 2021-2022 est restée en travers de la gorge, alors que le titre de Ligue 1 se fêtait à proximité, du côté du quartier de Belouizdad. Faute de sacre, les supporters auraient bien aimé être dans le même cas que la JSK, la JSS ou l'USMA, qui disputeront une compétition africaine. Malheureusement, et en dépit d'un effectif de qualité, le Doyen est resté à quai, terminant au huitième rang, à 19 points du CRB et devancé par six autres clubs dont certains, au départ, n'affichaient pas les mêmes ambitions. Début mai, le classement (3^e) était trompeur, car le CRB et la JSS, la JSK et le PAC avaient tous des rencontres en retard. La dernière ligne droite, avec six nuls et trois revers, a été fatale au club. Le coach tunisien, Khelede Ben Yahia -et nous l'avions souligné à maintes reprises-, s'est contenté de faire appel aux vertus physiques et morales de ses joueurs, oubliant le volet tactique aussi important. Les résultats ont été édifiants avec trois points glanés seulement sur les 18 possibles. Si la défense, avec l'excellent gardien Chaâl et ses coéquipiers, a tiré hono-

rablement son épingle du jeu, on ne peut pas dire que le secteur offensif a été à la hauteur, avec un piteux bilan de 36 buts en 34 matchs. En outre, la présence de Frioui, meilleur buteur avec 17 réalisations, démontre que ses coéquipiers Eso, Abdelhafid et Zaïdi, n'ont pas répondu aux attentes, loin de là. Pour les fans ainsi que les observateurs, cette saison blanche est une anomalie au regard du prestige et des moyens consentis par la Sonatrach. Le dernier titre du MCA remonte à 2010 et il est temps de mettre fin à la disette. En fait, la leçon semble avoir été retenue car des décisions fortes ont été prises. Cet été, la direction, en la personne du président Hadj Redjume, a pris le taurreau par les cornes en procédant à un grand chamboulement de l'effectif, là où le « mal » résidait. C'est ainsi que selon les responsables, les meilleurs joueurs ont été contactés et la plupart ont opposé leurs signatures sur les contrats.

Cette démarche des dirigeants a bien entendu reçu l'aval des milliers de supporters qui sont convaincus que, cette fois, leur club va jouer les premiers rôles, au même titre que les autres grosses écuries de la Ligue 1, allusion

fait au CRB, à la JSK, la JSS et peut-être à l'USMA où les effectifs ont été sérieusement renforcés, alors que la période du mercato n'est pas terminée. Au MCA, les valeurs sûres comme Chaâl, Ghezala, Oukil, Tahar, Hamidi et Fouki ont été retenues, tandis que d'autres joueurs ont quitté le navire.

On citera le buteur Frioui, qui a opté pour un club du Bahreïn après trois saisons au MCA, l'ex-capitaine Hachoud, Merouani, Ezzamani (de retour au MCO) Zaïdi, Houari, Abdelhafid, Morsli, et bien d'autres éléments ont été priés d'aller voir ailleurs pour continuer leurs carrières. On estime que l'effectif a été remanié à 90%.

N'est-ce pas excessif ? Il revient aux nouvelles recrues de chasser le doute en exprimant les potentialités que tout un chacun leur reconnaît. Le coach bosniaque Hadzibegic, qui possède une grosse expérience, est tenu de justifier sa renommée, car l'effectif est de bon niveau avec des attaquants à priori efficaces. Actuellement, le MCA se prépare à Aïn Draham (Tunisie), alors que le second stage devrait se dérouler soit en Pologne, soit en Turquie. La balle est dans le camp des joueurs maintenant.

ASO Chlef Bougherara à la barre technique



Le technicien Lyamine Bougherara est devenu le nouvel entraîneur de l'ASO Chlef, en remplacement de Samir Zaoui, dont le contrat n'a pas été renouvelé. L'ASO a terminé la saison 2021-2022 à la 9e place au classement avec 50 points en compagnie de l'US Biskra.

Lyamine Bougherara, comme nouvel entraîneur qui succède ainsi à Samir Zaoui, dont le contrat n'a pas été renouvelé. L'ASO a terminé la saison 2021-2022 à la 9e place au classement avec 50 points en compagnie de l'US Biskra.

Les Chéliens entameront le nouvel exercice 2022-2023 à domicile, face à la JS Kabylie, à l'occasion de la 1re journée prévue le week-end du 26-27 août prochain.

Qualifications CAN-2023 Les 3e et 4e journées les 20 et 28 mars 2023

Les 3e et 4e journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN-2023) en Côte d'Ivoire, initialement prévues pour les 19 et 27 septembre 2022, ont été reprogrammées pour les 20 et 28 mars 2023, a annoncé la Confédération africaine de football (CAF). Dans un courrier adressé à toutes les associations-membres, la CAF a exprimé la volonté de li-

berger la fenêtre internationale Fifa de septembre 2022 pour le déroulement des matchs amicaux internationaux et des préparatifs de la Coupe du monde de 2022 au Qatar. La 5e journée des éliminatoires de la CAN-2023 se déroulera les 12 et 20 juin, alors que la 6e et dernière journée sera disputée les 4 et 12 septembre 2023, souligne l'instance africaine. Au terme de la

Aviron- Mondiaux 2022 des U 23 Belle performance de Nihed Benchadli

La rameuse algérienne Nihed Benchadli a décroché la 8e place aux Championnats du monde 2022 d'aviron, catégorie moins de 23 ans, organisés du 25 au 31 juillet courant à Varèse, en Italie. La jeune algérienne a obtenu cette huitième place au général, grâce à sa deuxième place dans la Finale «B», disputée samedi, sur une distance de 2000 mètres, qu'elle a parcourue en 8:01.93".

De leur côté, Manseri

Racha et Chemseddine Boudjema, les deux autres représentants algériens engagés dans ces Mondiaux 2022 d'aviron ont été éliminés de manière plus précoce. Leurs parcours respectifs s'étaient arrêtés en effet dans la phase des Séries, puisque Racha Manséri s'était classée 4e, en 8:12.22, alors que Chamseddine Boudjema s'était contenté de la 5e place chez les messieurs, avec un chrono de 7:21.85. D'assez bons résul-

Community Shield Liverpool surclasse Man City



Vainqueur de la FA Cup, Liverpool renoue avec son meilleur rival Manchester City, champion d'Angleterre en titre, dans le cadre du Community Shield 2022. Pour cette affiche de gala, Jürgen Klopp décide d'aligner son équipe dans un 4-3 typique du coach allemand, avec notamment une animation offensive reposant sur le trio Salah, Firmino et Diaz. À City aussi, Pep Guardiola décide de faire confiance à un 4-3-3, avec cependant plus de certitudes, et la première titularisation - en match officiel - d'Erling Haaland. Dans un King Power Stadium de Leicester sous tension, Mohamed Salah venait immédiatement mettre le danger sur le côté gauche de Manchester City qui semblait débordé par les jambes de feu de l'Égyptien, avant que Kevin de Bruyne ne lui réponde sur une frappe contrée par Virgil van Dijk. Dominé par le pressing incessant des Reds, Manchester City concédait plusieurs occasions avant de céder sur un centre

de Trent Alexander-Arnold, détourné dans ses filets par Nathan Aké. Réveillés par cette ouverture du score, les Skyblues semblaient retrouver des couleurs, multipliant les tentatives pour égaliser, par le biais de Riyad Mahrez et d'Erling Haaland. Dès la reprise de la seconde période, les hommes de Pep Guardiola avaient l'opportunité d'égaliser sur un geste mal conclu par Riyad Mahrez. À l'image des 45 premières minutes, Liverpool imposait un pressing de tous les instants à son adversaire qui, pour sa part, essayait de multiplier les phases de possession.

À l'heure de jeu, Pep Guardiola et Jürgen Klopp offraient leurs premières minutes en match officiel à leurs recrues Julián Álvarez et Darwin Núñez, ce dernier qui s'est récemment offert un quadruplé face au RB Leipzig à l'occasion d'un match amical entre Liverpool et l'écurie allemande. À peine entrés, ces deux joueurs se distinguaient.

L'Uruguayen avait d'abord l'occasion de doubler la

mise, mais venait buter sur le portier de Manchester City, quand l'Argentin transformait sa première opportunité, profitant d'un ballon mal négocié par Adrián. Paraisseant plus émoussé que leurs adversaires, les joueurs de Liverpool ont semblé quelque peu lever le pied, ce qui aurait pu profiter à l'équipe de Pep Guardiola.

Ce sont cependant bien les Reds qui doublaient la mise, par Salah, après que Rúben Dias ait concédé un penalty sur une tête de Núñez détournée du bras. La fin du match aurait pu être encore plus folle si le but d'Erling Haaland n'avait pas été refusé pour un ballon sorti du terrain quelques secondes auparavant. Mais c'est finalement son pendant offensif des Reds, Darwin Núñez, qui venait crucifier City dans les arrêts de jeu. En toute fin de match, le Norvégien propulsait un ballon sur la barre, ne parvenant pas à réduire la marque (90e+6). Liverpool remportait finalement ainsi cette centième édition du Community Shield.

Supercoupe d'Allemagne Dixième sacre pour le Bayern

Pour son premier match officiel de la saison, le Bayern Munich en sort avec un trophée. Les Bavarois s'offrent le scalp du RB Leipzig dans une rencontre prolifique (5-3) et soulèvent la dixième Supercoupe d'Allemagne de leur histoire. Ce choc du football allemand s'est disputé sur la pelouse de la Red Bull Arena, fief des coéquipiers de Christopher Nkunku. De l'autre côté, on retrouvait une charnière centrale 100% tricolore avec Benjamin Pavard, Dayot Upamecano et Lucas Hernandez. Dès le début de cette opposition, le Bayern Munich installait sa domination et concrétisait son ascendant au quart d'heure de jeu : seul dans la surface de réparation, Jamal Musiala avait le temps de contrôler et d'ajuster une frappe à ras de terre, assez puissante pour tromper la vi-

gilance de Peter Gulacsi. Dans la foulée, le Français Nkunku croyait remettre les deux camps à égalité, mais sa position de hors-jeu obligeait l'arbitre à refuser son but. Derrière, la recrue estivale Sadio Mané inscrivait son premier but sous ses nouvelles couleurs, et Benjamin Pavard, servi par Musiala, permettait aux Rouges de creuser l'écart. Au retour des vestiaires, les Bavarois se contentaient de gérer leur avance. C'est sur un corner que Marcel Halstenberg réduisait l'écart. Finalement, Serge Gnabry tuit l'espoir du RBL dans l'oeuf en redonnant l'écart de trois buts aux siens après l'heure de jeu. Le second but de Mané était invalidé par la VAR pour une position illicite. Une supériorité sur le terrain qui permettait à Nagelsmann d'offrir les premières minutes officielles

Alexis Sanchez pisté par Marseille

Le mercato de l'Olympique de Marseille est riche en événements, et cela n'est pas fini. A un mois de la fin du marché des transferts, c'est désormais le dossier Alexis Sanchez qui semble avancer positivement. C'est en effet sous le maillot nerazzurri qu'il est actuellement le joueur visé par le président de l'OM. On parle évidem-

ment d'Alexis Sanchez, l'avant-centre international chilien, à qui il reste un an de contrat avec le vice-champion d'Italie.

C'est une évidence, Simone Inzaghi ne compte pas sur la star chilienne, lequel n'a pas l'intention de ranger ses crampons. Depuis quelques jours, la rumeur fait d'Alexis Sanchez le possible nouvel at-

Le PSG veut renvoyer deux indésirables

Les Parisiens avancent dans leur dégraissage et deux joueurs sont proches du départ en ce moment. Pour l'instant, les têtes pensantes du champion de France ont ainsi du mal à placer leurs indésirables ailleurs. Principalement pour des raisons financières, puisque les joueurs en question ont des salaires

qui sont souvent assez élevés, surtout par rapport à leur production sur le terrain lorsqu'ils ont l'opportunité de jouer. Mais comme l'indiquent les médias italiens, il y en a deux qui sont déjà très proches de partir. Le premier, c'est Leandro Paredes. Voilà des semaines déjà qu'un intérêt prononcé de la Juventus exis-

Nuno Tavares (Arsenal) à l'OM

L'Olympique de Marseille a officialisé le prêt pour une saison de Nuno Tavares. Un jeune joueur talentueux qui a besoin de se relancer après une première saison compliquée à Arsenal. Afin de rendre ce mouvement possible, l'OM a accepté de prendre en charge l'intégralité du salaire de l'ancien joueur du

Benfica Lisbonne. Un effort important mais nécessaire pour boucler l'une des pistes prioritaires du président Pablo Longoria afin de répondre aux besoins de son entraîneur Igor Tudor dans le couloir gauche. Un joueur talentueux qui doit encore progresser. Formé à Benfica, Tavares a rapidement séduit son

La Roma s'intéresse à Belotti

Après avoir attiré Paulo Dybala suite à la fin de son contrat avec la Juventus Turin, l'AS Roma préparerait un nouveau joli coup sur le marché des joueurs libres : l'attaquant Andrea Belotti (28 ans, 22 matchs et 8 buts en Serie A pour la saison 2021-2022) ! Selon les informa-

tions du journal La Repubblica ce dimanche, l'international italien, qui a décidé de ne pas rempiler avec le Torino, va signer avec le club de la Louve pour un salaire annuel net estimé à 3 millions d'euros.

Cette opération sera officielle après le départ

monde lors de ses débuts chez les professionnels. En signant à Marseille, il possède une vraie carte à jouer pour se relancer puisque Kolasinac et Amavi sont loin d'être indiscutables aux yeux de Tudor.

Avec Jonathan Clauss à droite et Tavares à gauche, les couloirs de l'OM s'annoncent explosifs.

d'Eldor Shomurodov, qui se dirige vers un prêt à Bologne. Sans surprise, le profil de Belotti a été validé par l'entraîneur romain José Mourinho, séduit à l'idée de l'associer avec Dybala et l'avant-centre Tammy Abraham. Une belle affaire en perspective pour la Roma ?

Amical Le Real Madrid se rassure contre la Juve

A dix jours de la Super coupe d'Europe, le Real Madrid a surclassé la Juventus Turin 2 à 0 avant-hier à Pasadena, en Californie, devant plus de 93.000 personnes, grâce notamment à un but de Karim Benzema. L'international français, l'un des favoris pour le trophée du Ballon d'Or, a ouvert le score sur un penalty à la 19e minute, avant que Marco Asensio ne scelle le succès des vainqueurs de la dernière Ligue des champions à la 69e. «La pré-saison a été satisfaisante. Nous avons bien travaillé», s'est félicité l'entraîneur madrilène, Carlo Ancelotti, après la rencontre. Le Real Madrid a donc idéalement préparé la Supercoupe d'Europe, un match opposant le lauréat de la C1 au vainqueur de la Ligue

Europa, qui se déroulera le 10 août à Helsinki, contre le club allemand de Francfort. «C'est une équipe très difficile à manœuvrer, avec des qualités de vitesse. Ils ont plus de minutes que nous dans les jambes», a prévenu Ancelotti.

Disputée dans le mythique stade Rose Bowl, la rencontre a attiré 93.702 spectateurs, soit la plus grande affluence enregistrée dans une enceinte américaine depuis 2018.

Le stade, qui fêtera son centenaire en octobre, est l'un des plus emblématiques des Etats-Unis et a accueilli la finale de la Coupe du monde 1994, au terme de laquelle le Brésil a battu l'Italie aux tirs au but. Le club espagnol aux 14 trophées en Ligue des champions s'est rassuré après deux perfor-

ances ternes, d'abord une défaite 1-0 contre le FC Barcelone à Las Vegas, lors d'un «clasico» délocalisé, puis un match nul contre les Mexicains de Club America (2-2).

La Juventus, sans l'international français Paul Pogba, arrivé à Turin cet été

mais touché au genou droit, n'a pas confirmé son succès obtenu devant le Club America (2-0) et son bon match nul contre le Barça (2-2).

«Nous avons affronté l'équipe la plus forte d'Europe. Cela reste un bon match. Je suis satisfait de l'effort fourni par les joueurs. Mais nous pouvons encore progresser», a résumé le coach de la Juve, Massimiliano Allegri. Les Bianconeri reprennent le championnat italien le 15 août, avec la réception de Sassuolo.

Biden testé à nouveau positif au Covid-19



Le président américain Joe Biden a de nouveau été testé positif au Covid-19 samedi matin sans ressentir de symptômes, et va retourner à l'isolement pour «protéger» son entourage, a annoncé son médecin personnel dans une lettre diffusée par la Maison Blanche.

Le président, qui est âgé de 79 ans, «a été testé positif samedi en fin de matinée selon un test antigénique» et «va reprendre des mesures strictes de confinement», a écrit le Dr Kevin O'Connor, selon lequel les cas de «rebonds» de positivité sont fréquents chez les personnes traitées au Paxlovid, la pilule anti-Covid de Pfizer. Comme M. Biden avait été testé négatif mardi soir, mercredi matin, jeudi matin et vendredi matin, «il s'agit bien d'une positivité de rebond», selon le médecin de M. Biden.

«Le président n'a pas ressenti de réémergence des symptômes et continue de se sentir tout à fait bien», a-t-il ajouté.

«Il n'y a donc aucune raison de reprendre le traitement à ce stade», mais M. Biden, le président le plus âgé jamais élu aux Etats-Unis, restera sous observation, a-t-il poursuivi.

M. Biden avait été testé positif le 21 juillet avec des «symptômes très légers» et est sorti de son confinement mercredi, après des tests négatifs.

Variole du singe : New York décrète l'état d'urgence catastrophique



La gouverneure de l'Etat de New York, Kathy Hochul a décrété samedi soir l'état d'urgence catastrophique en raison de l'augmentation des cas de variole du singe dans son Etat.

«Je décrète l'état d'urgence catastrophique pour renforcer nos efforts agressifs en cours contre cette épidémie», a déclaré Mme Hochul dans un communiqué.

New York affiche actuellement les taux de transmission de la variole du singe les plus élevés du pays, avec 1.383 cas signalés à la date de vendredi, selon les données de l'Etat.

«Plus d'un cas de variole du singe dans ce pays (les Etats-Unis) sur quatre ont été détec-

APPARTEMENTS

■ A vendre F2, 43 m², 3^{ème}, Glycines, Maraval, acté + LF + Av Villa R+2, 243 m² 2f, La Lofa + Av maison de maître, 153m², R+2, 12m de f. Carteaux + A louer F4, 2^{ème} étage, meublé , 1180 logt, Maraval + A louer F4, 120 m², 2^{ème} Hasnaoui -0773.24.62.36

■ Vends Bel F3, acté, rdcn USTO, 1.500 logts, Oran, libre de suite Tél : 0699.86.85.47

■ Vends bel appart F4, 110 m², acté + livret foncier, bien situé, à Front de mer, vue sur mosquée Bey, avec 2 celliers. Faire offre à : 0560.19.41.25 / 0793.98.83.08

■ A louer appartement 2^{ème} étage, niveau de villa (résidentielle) F4, St-Hubert Cité Aek, Oran -Tél : 0666.95.57.86

■ Une promotion immobilière met en vente des appartements standing vue sur mer, à Oran, de différentes surfaces, disponibles en F2-F3-F4. Veuillez contacter le : 0699.51.20.31 / 0699.51.20.50

■ Av 2 studios 1 et 2f et 2 Bousfer-plage 24 m². A louer F3 2^{ème} bien équipé Maraval Radieuse + F2 Akid 2^{ème}, 46 m², 2f + terrain 630 m², 2f Bd Misserghine, villa 204 m², 2f Fernand-ville luxe, Av Haouche 122 m² Zitoune. Ag Rahimou - 0668.63.43.22 / 0557.23.91.30

■ Av F3, 4^{ème}, 59 m² avec Asc, 2 faç Maraval, Radieuse. Av F4, 3^{ème} 94 m², Haï Yasmine, F4, 3^{ème}, 75 m², 2f, Maraval. Av F4, 5^{ème}, 75 m², Maraval. Av F2 prom 10^{ème} étage, en face Hasnaoui. Ag Rahimou - 0668.63.43.22 / 0557.23.91.30

■ Vend en un seul lot unique logement F3 (86 m²) et F2 (56 m²) même palier au 2^{ème} étage et garage individuel (18 m²) situé à ex Miramar, face wilaya d'Oran, convient pour habitation, bureau d'études, notaire, laboratoire d'analyses, etc. Contactez : 0552.11.29.92 et 0673.81.15.43

■ Marsa Ben M'hidi à louer plusieurs appartements de standing tous équipés F3 avec chambre climatisée et grand studio, à 200 m de la place, grande terrasse accessible au 5^{ème} étage, très belle vue mer et Maroc (saidia), quartier calme, prix selon période. Ccontactez-moi au 0665.01.12.85

■ Loue apparts F1, F3 et F5 équipés, climatisés, eau chaude/froide, vue sur mer, endroit familial, à Paradis-plage, Aïn El-Turck + Loue superbe villa à Bousfer-Plage - 0771.84.25.21

■ Loue F2 à 100 m du bd Front de mer (80 m²), 5^{ème} (4U) – F3 Akid Akid Lotfi, 5^{ème} (3U) – F3 Cité Les-cure, 10^{ème} (2U) – F3 Cavaignac, 3^{ème} (3U) – villa El Kerma (5U) – Ag ABDALLAH 041.38.62.87/ 0770.40.87.48

■ A Oran loue un F2 équipé libre de suite (Wilaya) - 0542.60.47.15

■ Vends F2 lux RDC / particulier à particulier, quartier résidentiel, convient cabinet médical, bureau, habitation, Bd Froment Coste face résidence Les Alpes – Tél : 0542.66.57.73

■ A vendre un bel appartement F3, 82 m², 3^{ème} étage, toutes commodités à Cité Petit (à côté de la Gla-cière) derrière Sonelgaz Oran – 0553.70.19.53 - 0550.47.31.17. Prix après visite.

■ Vente local sur 2 niveaux, 40 m² chaque niveau, Nv bâti, acté situé à la rue de Révolution, centre-ville d'Oran – Tél : 0560.13.25.86

■ Une promotion immobilière met en vente des locaux commerciaux promotionnels, actés, situés au gd boulevard de Belgaïd en face l'université, de différentes surfaces : 28,90 m², 29,45 m², 45,50 m², 71,18 m², 92 m² - Tél : 0697.42.10.50

■ Une promotion immobilière met en vente des espaces bureaux au niveau de la mezzanine à Fernandville, de différentes surfaces. Bureau N° 1 : 81,97 m², bureau N° 2 : 101,29 m², bureau N° 3 : 117,25 m² - 0699.51.20.31 - 0699.51.20.50 - 0697.42.10.50

■ A vendre garage à bateaux à Bousfer-plage, au bord de l'eau, 8m de long et 4m de large – 0771.84.25.21

■ Une promotion immobilière met en vente des espaces bureaux au niveau de la mezzanine en plein Gam-betta, de différentes surfaces. Bureau N° 1 : 72,20 m², bureau N° 2 : 99,00 m², bureau N° 3 : 69,36 m², bureau N° 4 : 112,21 m² - 0699.51.20.31 - 0699.51.20.50 - 0697.42.10.50

Société implantée à Oran cherche

- Un mécanicien spécialisé dans les bulls
- Un mécanicien spécialisé dans les pelles
- Un mécanicien spécialisé dans les chariots élévateurs

Conditions :

- Expérience minimum de 10 ans dans le domaine
- Salaire attractif
- Ayant le sens de la responsabilité et du travail d'équipe
- Résider à Oran
- Disponibilité immédiate

Les candidats répondant aux conditions sont priés d'envoyer leur CV avec photo à l'adresse émail suivante : Oran.recruit2021@gmail.com

La Directrice Générale

FERTIAL

Les Fertilisants d'Algérie

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° PC2207/YR

FERTIAL SPA - USINE ARZEW

La société FERTIAL SPA, fabricant de fertilisants, lance un avis d'Appel d'Offres National Restreint pour la Fourniture Achat des palettes en bois blanc

Achat : 45.000 palettes en bois blanc à quatre (04) entrées.

Description sommaire de l'achat :

Palettes en bois blanc à quatre (04) entrées, devant servir au stockage et à la manutention dessacs d'engrais de 25 et 50 kg avec chariot élévateur et transpalette, et ce, selon les caractéristiques suivantes :

Dimensions :

- Largeur : 1100 à 1120 mm.
- Longueur : 1350 à 1420 mm.
- Hauteur : 130 à 140 mm

Le présent Appel d'Offres National Restreint s'adresse aux seules sociétés :

- Spécialisées dans la fourniture de palettes en bois. Document faisant foi : Registre de commerce.
- Ayant assuré la livraison d'au moins 20.000 palettes dans le cadre de marché(s) similaire(s) durant les trois derniers exercices. Documents faisant foi : Références Professionnelles.
- Présentant un bilan financier (2021) positif.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis devront faire parvenir par email, à l'adresse ci-dessous :

- Une copie numérisée du reçu de paiement de la somme non remboursable de 5.000 DZD ; RIBCITI BANK 01200003000105103230

Le numéro de l'Appel d'Offres doit être mentionné dans l'objet du courriel.

Email : appros.arzew@fertial-dz.com

Dès la vérification du reçu de la banque, FERTIAL Spa fera parvenir au soumissionnaire concerné, en retour de mail, le cahier des charges.

L'offre en une seule étape doit comprendre les pièces et documents exigés dans le cahier des charges, scindée en deux (02) parties :

1. Dossier technique

2. Dossier financier

Une liste détaillée des documents à fournir pour le dossier technique et financier est indiquée dans le cahier des charges. Les volets technique et financier contenus dans deux (02) enveloppes distinctes, doivent parvenir sous pli cacheté et anonyme à l'adresse ci-après :

Direction Approvisionnements - FERTIAL SPA
USINE D'ARZEW - BP 40 ARZEW | 31200
ORAN | ALGERIE

Et porter la mention :

« A NE PAS OUVRIR » AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° PC2207/YR

La date limite de réception des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à partir de la date de la première préparation de l'avis d'appel d'offre sur les quotidiens nationaux soit le **14/08/2022** au plus tard à 12H. Toute offre présentée après la date limite de réception des offres sera rejetée par FERTIAL Spa.

Les soumissionnaires ayant déposé leurs offres seront contactés individuellement après la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 60 jours.

NB : FERTIAL se réserve le droit d'annuler le présent avis d'appel d'offre à tout moment de l'étape de la procédure, pour des raisons dont elle demeure seule juge.

EMPLOIS

■ Hôtel 0 Bir El Djir recrute réceptionniste, homme, âgé de 35 à 55 ans, habite à Oran et femme de ménage en urgence – tel : 0556.49.21.84 – tel/fax : 041.65.42.88

■ Hôtel Ghani, plage St-Roch Aïn el Turck cherche homme de bricolage et maintenance urgent – tel : 0560.83.15.89 0791.72.33.55

VEHICULES

■ Urgent à vendre un très beau JMC Pickup, 55.000 km, blanc essence, équipé gaz, 5 places, très bien entretenu, révision générale, carte grise 31, année 2017 – Tél : 0542.74.51.96

REMERCIEMENTS

En ces jours de désolation, nous pleurons la perte d'un être qui rayonnait à la vie. Boulevrés par le décès de notre cher père

M. ARADJ Safir.
Le 18 juillet 2022 les familles ARADJ, DEHAR, BAKI, MEKKI, KADI-HANIFI, CHAOUI ET BENDJAHAN, vous expriment leur vive gratitude.



•2

- 09.45 Tout le monde a son mot à dire
- 10.15 Chacun son tour
- 10.50 Tout le monde veut prendre sa place
- 11.45** Le livre favori des Français
- 12.00** Journal
- 12.55** Ça commence aujourd'hui
- 14.20** Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
- 16.55** Affaire conclue : la vie des objets
- 17.00** Tout le monde a son mot à dire
- 17.35** N'oubliez pas les paroles
- 19.00** Journal
- 19.45** Un si grand soleil

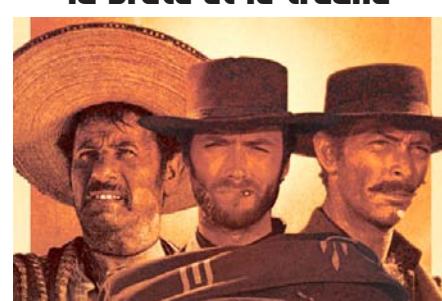


20.10 Motive : Le mobile du crime

Saison 4 - Ep. 10 : La fille prodigue
Chloé Wilson, 23 ans, est retrouvée morte. En interrogant sa mère, les lieutenants Angie Flynn et Brian Lucas apprennent que la défunte avait disparu depuis vingt ans après avoir été enlevée par son père. Sachant leur mère condamnée par une cirrhose, Jessica, la sœur ainée de Chloé, a engagé, il y a quelques mois, un détective privé pour la retrouver. Flynn et Lucas découvrent que la victime se prostituait dans un club en parallèle à un travail dans une société d'aménagement de jardin.

•3

- 09.55** Mon grain de sel en Méditerranée
- 11.00** Journal
- 15.10** Des chiffres et des lettres
- 16.00** Slam
- 16.45** Questions pour un champion
- 17.30** Le 18.30
- 18.00** Journal
- 19.00** Saveurs de saison
- 19.20** Plus belle la vie
- 19.50** Tout le sport
- 20.10** Le bon, la brute et le truand
- 22.45** Et pour quelques dollars de plus



20.10 Le bon, la brute et le truand

En 1861, pendant la guerre de Sécession, loin des combats, Blondin s'associe à Tuco, un truand, pour s'enrichir grâce à une combine. Blondin livre en effet le bandit à la justice contre la prime promise, avant de le sauver, à chaque fois, de la pendaison. Bientôt, les deux hommes partent à la recherche d'un trésor, caché dans un cimetière. Mais un certain Semenza entend bien s'emparer de cet argent.

•4

- 09.50** Viking Skool
- 10.35** Gigantosaurus
- 11.00** Pyjamasques
- 12.35** Les mystérieuses cités d'or
- 13.25** Craig de la crique
- 14.20** Angelo la débrouille
- 15.35** Ninjago
- 16.20** Oscar & Malika toujours en retard
- 17.25** Foot 2 rue
- 17.50** Organisation Super Insolite
- 18.25** C'est toujours pas sorcier
- 18.50** Une saison au zoo
- 19.25** Culturebox



Les plus belles pages du répertoire pour piano de Chopin, Mozart, Schubert, Ravel et Beethoven sont orchestrées pour le cadre unique de ce festival, accueilli dans le jardin magique du Parc de Château de Florans aux qualités acoustiques idéales. Le festival s'est imposé comme un point d'ancrage dans le paysage musical et pianistique mondial.

arte

NRJ

- 10.00** Echappées belles
- 11.40** Au cœur de nos montagnes
- 12.40** Les docs du Magazine de la santé
- 13.40** SOS animaux sauvages
- 14.15** Maladies mentales : SOS, familles en détresse
- 16.05** C Jamy
- 16.45** C dans l'air
- 18.00** Silence, ça pousse !
- 19.00** Vu
- 19.05** Aventures en Afrique du Sud
- 20.00** Nus et culottés
- 21.45** C dans l'air

08.30 GEO Reportage

12.00 Qui peut-on manger ?

12.35 L'assassin

14.00 Retour à l'âge de pierre

15.55 Voyage en Méditerranée

16.25 L'Espagne sauvage

17.10 Invitation au voyage

18.00 L'Espagne sauvage

18.45 Arte journal

19.05 28 minutes

19.55 Vol au-dessus d'un nid de coucou

22.05 Le stratège

08.30 Expédition Pari Daiza : Un zoo d'exception

12.00 Modern Family

15.55 Torchwood

18.55 Un gars, une fille

20.10 Crimes

C8

08.10 Deux Vies

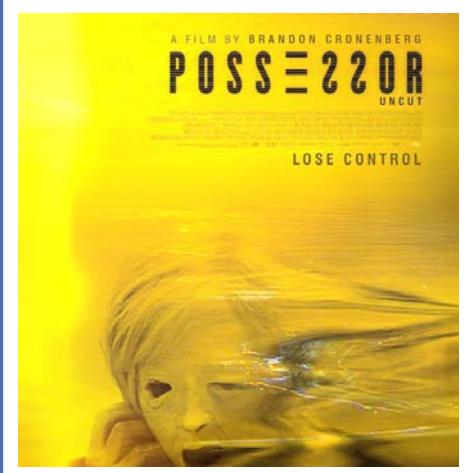
09.23 Rénovations extrêmes

12.30 Les enquêtes de Murdoch

17.22 Animaux à adopter

20.10 The Greatest Showman

22.00 Ninja Turtles 2



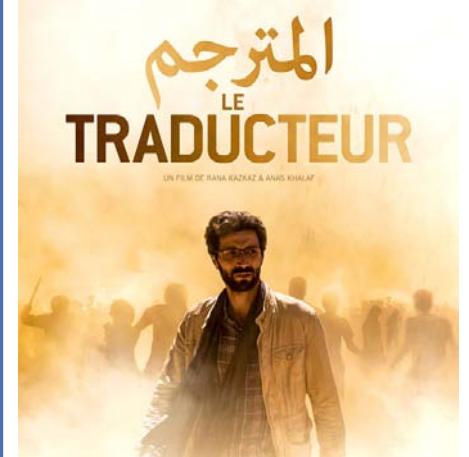
CINE +
FRISSON 19.50
POSSESSOR

Acteur: Andrea Riseborough, Christopher Abbott, Jennifer Jason Leigh, Sean Bean, Rossif Sutherland...
Deux jeunes femmes portant des survêtements bleus pénètrent dans un hôtel. Holly, l'une d'entre elles, se saisit d'un couteau dont elle frappe un homme mortellement avant d'être tuée par des policiers. Mais Holly n'était que le vecteur de l'esprit de Tasya Vos, une tueuse professionnelle qui contrôlait son corps à distance. A son réveil, Tasya participe à un briefing avec Gilder, une ancienne tueuse qui la supervise.



CINE +
PREMIER 19.50
L'HOMME DU LABYRINTHE

Acteur: Toni Servillo, Dustin Hoffman, Valentina Bellè, Vinicio Marchioni,...
Samantha Andretti, une collégienne, est enlevée par un inconnu dissimulé dans une camionnette blanche. Quinze ans plus tard, la jeune femme est retrouvée, blessée à la jambe, en état de choc. Dans l'hôpital où elle est en convalescence, elle est interrogée par le docteur Green, un psychiatre qui tente de comprendre ce qui lui est arrivé. Il tente également d'établir l'identité du kidnappeur, qui n'a jamais été retrouvé. Bruno Genko, un détective privé autrefois chargé de la retrouver, décide de reprendre l'affaire.



CANAL+
CINEMA 20.00
LE TRADUCTEUR

Acteur: Ziad Bakri, Yumna Marwan, David Field, Sawsan Arshid...
En 1980, à Damas, en Syrie, Sami Najjar, âgé d'une dizaine d'années, écoute avec attention une radio internationale tandis que des hommes et des femmes manifestent pour la liberté dans les rues de la ville. C'est au cours de ces manifestations que son père, Nabil, est arrêté sous les yeux du garçon. Vingt ans plus tard en Australie, pendant les Jeux Olympiques à Sydney, Sami est désormais traducteur pour les sportifs de l'équipe syrienne.

TF1

20.10 Camping Paradis



08.25 Familles nombreuses . la vie en XXL

10.00 Les Feux de l'amour

10.45 Petits plats en équilibre été

10.50 Les douze coups de midi

12.00 Journal

12.42 Au cœur des Restos du cœur

12.55 Joséphine, ange gardien

16.30 Les plus belles vacances

17.30 Ici tout commence

18.10 Demain nous appartient

19.00 Journal

S. 11 - Ep. 6 : Telle mère, telle fille
Tara et Antoine, deux stylistes, sont au camping pour répéter le défilé de mode qu'ils présenteront lors d'un concours à Marseille dans quelques jours. Ils sont bientôt rejoints à l'improviste par Patricia, ancienne gloire de la chanson des années 1990 et mère de Tara. Arthur, quant à lui, vient passer ses premières vacances depuis le décès de son épouse. Il est accompagné de sa fille, Sybille. Il est surpris d'y retrouver Audrey, ancienne camarade de fac.

M6

20.10 Patron incognito



11.45 Le 12.45

12.40 Scènes de ménages

13.00 Un jour, un doc

14.55 Les reines du shopping



16.00 Le château de mes rêves

17.40 Le combat des régions

18.45 Le 19.45

19.30 En famille

En 2011, inspirés par ce produit typique des États-Unis qu'est le « frozen yogurt », le yaourt glacé, Ouriel Hodar et Emmanuel Tedesco, ont créé la Yogurt Factory, une franchise de glace au yaourt. Lenseigne est désormais présente partout dans l'Hexagone. Ses deux fondateurs ont accepté d'aller au contact de leurs employés en se glissant chacun dans la peau d'un membre du personnel lors de trois immersions.

CANAL+

20.10 Don't Leave Me



Saison 1 - Episode 3

Angelo se réveille enfermé dans la chambre sombre d'un appartement inconnu. De son côté, Elena obtient de sa hiérarchie la mise en place d'une task force à laquelle participe Daniele pour enquêter en permanence sur le réseau responsable de la disparition des enfants à Venise. Très rapidement, les policiers parviennent à localiser la jeune fille qui semble agir comme rabatteuse en postant des vidéos sur les réseaux sociaux.

PLANÈTE +

TFX

W9

08.25 Les Paris du globe-cooker

09.49 Supernova

11.20 La boîte à questions

11.26 Ils ont dit

11.32 Les Paris du globe-cooker

12.31 Yellowjackets

13.26 Yellowjackets

14.24 Une rencontre et...

17.58 Ils ont dit

18.03 The Tonight Show Starring Jimmy Fallon

18.48 Clique

19.27 Groland le zapoï

20.10 Don't Leave Me

22.47 Compartiment N°6



TFX

TFX

08.00 W9 Hits

09.30 W9 Hits Gold

11.40 Ma famille d'abord

15.35 Quatre mariages pour une lune de miel

20.00 En vacances toutes !

20.05 Appels d'urgence



TFX

Charbon: la demande mondiale vers un record



La demande mondiale du charbon devrait atteindre en 2022 son plus haut niveau depuis 10 ans, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). "La consommation mondiale de charbon devrait atteindre 8 milliards de tonnes en 2022. Cela correspond au niveau historique établit en 2013 et qui n'a plus été atteint depuis", précise l'Agence dans son rapport, publié en fin de la semaine écoulée. Si ces prévisions se confirment, il s'agirait d'une hausse de 0,7% en glissement annuel.

Le niveau record s'explique par la progression de la demande depuis 2021, qui a rebondi de 6% par rapport à 2020, renforcée cette année par notamment la hausse des prix de l'énergie, particulièrement celui du gaz naturel. Cette hausse a rendu le charbon plus attractif et a intensifié le passage du gaz au charbon dans de nombreux pays. Le second facteur est lié à la hausse de la demande en Inde, compensant la faiblesse de la consommation chinoise, du fait du ralentissement économique. En Europe, la consommation de charbon devrait augmenter de 7% cette année, après une hausse de 14% en 2021.

Céréales ukrainiennes: reprise des exportations ce lundi



La confirmation par le président de la République des augmentations des salaires et des allocations chômage est une bonne nouvelle pour les ménages à quelques semaines de la rentrée sociale. On ignore leurs ordres de grandeur mais ils constituent en soi une aubaine pour que le pouvoir d'achat soit arrondi un tant soit peu en cette période de crise économique pénible obligeant le monde entier à plier ses genoux. Insuffler un léger mieux dans les salaires vient à point pour une large population qui a déjà l'esprit braqué sur une flambée des prix inouïe présagée de tous les frais scolaires se liguant et amplifiant la grande douleur des élémentaires et inévitables besoins, imposée par le marché des produits de première nécessité.

Mais on ne peut occulter en la circonstance un débat permanent accaparant avec force responsables politiques et économistes de tous les bords

Le Quotidien

D'ORAN
Edition Nationale d'Information

Attaque au drone contre le QG de la flotte russe en Crimée



La Russie a affirmé dimanche qu'une attaque menée par un drone explosif avait blessé six personnes dans le QG de sa flotte de la mer Noire en Crimée annexée, tandis que les autorités de la ville de Mykolaïv, dans le sud de l'Ukraine, assurent avoir été confrontées au bombardement le plus violent depuis le début de la guerre. Le gouverneur de Sébastopol, Mikhaïl

Razvojaïev, a publié sur son compte Telegram le message suivant : "Ce matin, les nationalistes ukrainiens ont décidé de nous gâcher la Journée de la Flotte russe" célébrée en Russie dimanche.

Il a précisé qu'un drone s'était posé dans la cour de l'état-major de la Flotte et fait état de six blessés parmi les employés de l'état-major. Les autorités ukrainiennes ont toutefois démenti

être à l'origine de cette attaque inédite, qualifiant les accusations russes de "provocation délibérée". Lors d'un discours célébrant la journée de la Flotte russe à Saint-Pétersbourg (nord-est de la Russie), le président Vladimir Poutine a par ailleurs annoncé que sa marine se doterait "dans les prochains mois" d'un nouveau missile de croisière hypersonique Zircon qui "ne connaît aucun obstacle".

Le porte-parole de la présidence turque a affirmé dimanche qu'il y a "une haute probabilité" qu'un premier navire transportant les céréales ukrainiennes puisse quitter lundi matin le port d'Odessa, en Ukraine, selon les termes d'un accord trouvé le 22 juillet avec la Russie. "Il y a une forte probabilité qu'un premier bateau puisse partir demain matin si tout est réglé d'ici ce soir", a affirmé Ibrahim Kalin, lors d'une interview à la chaîne privée Kanal 7. M. Kalin a cependant précisé qu'il reste encore "un ou deux sujets à régler dans les négociations avec les Russes". "Les préparatifs sont arrivés à un point qui permettrait le départ des navires du port d'Odessa. Les

navires ont été chargés, ils sont prêts à partir, mais il faut une bonne coordination logistique", a-t-il ajouté.

La reprise des exportations a aussi été évoquée dans un entretien entre le ministre turc de la Défense et les ministres ukrainiens de la Défense et de l'Infrastructure, a annoncé Ankara dimanche. "Il est planifié de débuter le transport dans les plus brefs délais", a affirmé le ministère turc dans un communiqué. Le Centre de coordination conjointe (CCC), chargé du contrôle des exportations de céréales ukrainiennes via la mer Noire, a été officiellement inauguré mercredi à Istanbul conformément aux accords signés le 22 juillet.

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

LES SALAIRES ET LA QUADRATURE VICIEUSE DU CERCLE

les enjoignant à départager avec sérieux et circonspection l'élan de largesse financière d'un gouvernement et ce que produit son peuple comme richesse nécessairement soumise à l'équité du partage.

Le président Tebboune note que sa décision est due à une bienfaitrice nouvelle aisance de la tirelire nationale. Des détails et des précisions sont attendus pour que l'on sache comment elle sera appliquée. D'ores et déjà on devine que le secteur public sera le premier bénéficiaire de la mesure. Or la problématique des salaires n'est pas simple et en la matière les acteurs créateurs et producteurs de richesse sont censés être les premiers concernés. Le privé a régulièrement occupé une place prépondérante dans l'activité économique du

pays. Cependant, les crises successives et l'enfer de la pandémie l'ont sérieusement atrophiée. Des milliers de travailleurs ont embrassé le chômage et des unités de production privées ont été fermées. Dès lors, il n'est pas anodin que l'allocation chômage soit aussi concernée par la nouvelle largesse du Trésor algérien.

Si la paix sociale doit être une préoccupation majeure pour tous, les accommodements décidés quel qu'en soit le prix ne sont qu'un investissement passager à court terme et ne peuvent constituer une arme pour une dynamique pérenne pour l'économie.

Il est certain que des efforts conséquents et variés, législatifs et financiers ont été consentis au secteur productif privé. Mais, il semble que la contrariété de l'absence du génie créateur a mis un bémol à ces nombreux efforts. Cette quadrature vicieuse du cercle est sans doute un des vrais problèmes du pays.

Irak: Guterres appelle à surmonter les divergences



Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a déclaré, samedi soir, suivre avec inquiétude les manifestations en cours en Irak, au cours desquelles plusieurs personnes ont été blessées, appelant toutes les parties à "surmonter leurs divergences et à former un gouvernement national". Selon un communiqué de son porte-parole adjoint, Farhan Haq, publié tard samedi soir, le Secrétaire général a indiqué que "le respect de la liberté d'expression et de réunion pacifique est l'un des droits fondamentaux qui doit être respecté en tout temps".

Il a appelé tous les acteurs concernés à "prendre des mesures immédiates pour calmer la situation, éviter de nouvelles violences et assurer la protection des manifestants pacifiques et des institutions de l'Etat". Le Secrétaire général a exhorté "toutes les parties et tous les acteurs à surmonter leurs divergences et à former un gouvernement national efficace - par le biais d'un dialogue pacifique et inclusif - capable de répondre sans plus tarder aux demandes de réforme de longue date".

Madagascar: 32 personnes tuées par des voleurs de bétail



Des voleurs de bétail ont tué à Madagascar au moins 32 personnes, en mettant le feu à des habitations dans un village au nord de la capitale Antananarivo, le président malgache promettant dimanche que les coupables seraient punis pour ce "massacre". "On doit trouver les auteurs de ce massacre et les condamner selon la loi en vigueur", a affirmé le président Andry Rajoelina dans un message. "L'armée malgache prend toutes ses responsabilités pour venir à la rescoupe de la population et traquer les malfrats", a-t-il ajouté.

Selon la police, 32 personnes ont été tuées et trois blessées lors de l'attaque d'une bande d'environ 12 bandits sur le village d'Ambolotarakedy, dans la commune d'Ankazobé, à environ 75 kilomètres au nord de la capitale, vendredi. Des hélicoptères de l'armée ont été déployés pour localiser les suspects et aider les troupes terrestres à fouiller la région d'Ankazobé, d'après la police.

Les assaillants - des voleurs de bétail, connus localement sous le nom de dahalos - ont rassemblé les victimes à l'intérieur de trois maisons avant d'y mettre le feu, selon la police. Les trois blessés étaient en soins intensifs dans un hôpital local.